



ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Registre de la
norme de formation
par l'apprentissage

**Électricien industriel ou
électricienne industrielle**

442A

Quel est l'objet de ce registre?

Le registre de la norme de formation par l'apprentissage décrit toutes les compétences associées à votre métier en Ontario. Il a été rédigé sous forme d'énoncés qui décrivent chacune des compétences que vous devez acquérir en vue de pouvoir exercer votre métier comme il se doit.

Formation à titre d'apprenti ou d'apprentie

- ✓ Avez **immédiatement** le personnel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (MESFP) de tout changement de coordonnées ou de modifications au contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain.
- ✓ Examinez le registre fréquemment avec votre formateur ou formatrice et votre parrain pour suivre votre progression.
- ✓ Tenez un dossier exact des heures travaillées.
- ✓ Assistez à la formation en classe lorsqu'elle est offerte.
- ✓ Présentez une demande en vue d'obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.
- ✓ Payez votre cotisation annuelle à l'Ordre des métiers de l'Ontario et assurez-vous de demeurer en règle.



Tenir votre registre

Deux types de signatures doivent apparaître dans votre registre.

Confirmation des compétences

Vous et votre formateur ou formatrice signez chacune des compétences obligatoires pour confirmer que vous avez démontré avoir fait l'acquisition d'une compétence.

Confirmation d'un ensemble de compétences

Une fois que vous et votre formateur ou formatrice avez apposé votre signature pour confirmer que vous avez acquis toutes les compétences d'un ensemble de compétences, **votre parrain** signe dans la case prévue à cet effet à la fin de chaque ensemble de compétences pour confirmer que vous avez acquis cet ensemble de compétences.

Les cases grisées de votre registre signifient que les compétences sont facultatives et que leur acquisition n'a pas à être confirmée par le formateur ou la formatrice ou le parrain. Nous vous encourageons toutefois à apprendre à les maîtriser dans le cadre de votre formation.

Changement de parrain

- ✓ Informez immédiatement le MESFP si vous changez de parrain, car il vous faudra signer un nouveau contrat d'apprentissage enregistré.
- ✓ Inscrivez les renseignements sur votre parrain d'origine dans le Dossier du parrain n° 1 (il s'agit du parrain qui a signé votre premier contrat d'apprentissage enregistré).



Ce document est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur l'achèvement de votre apprentissage, consulter le troisième de couverture.



ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage enregistré conclu avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle :

N° de membre de l'OMO :

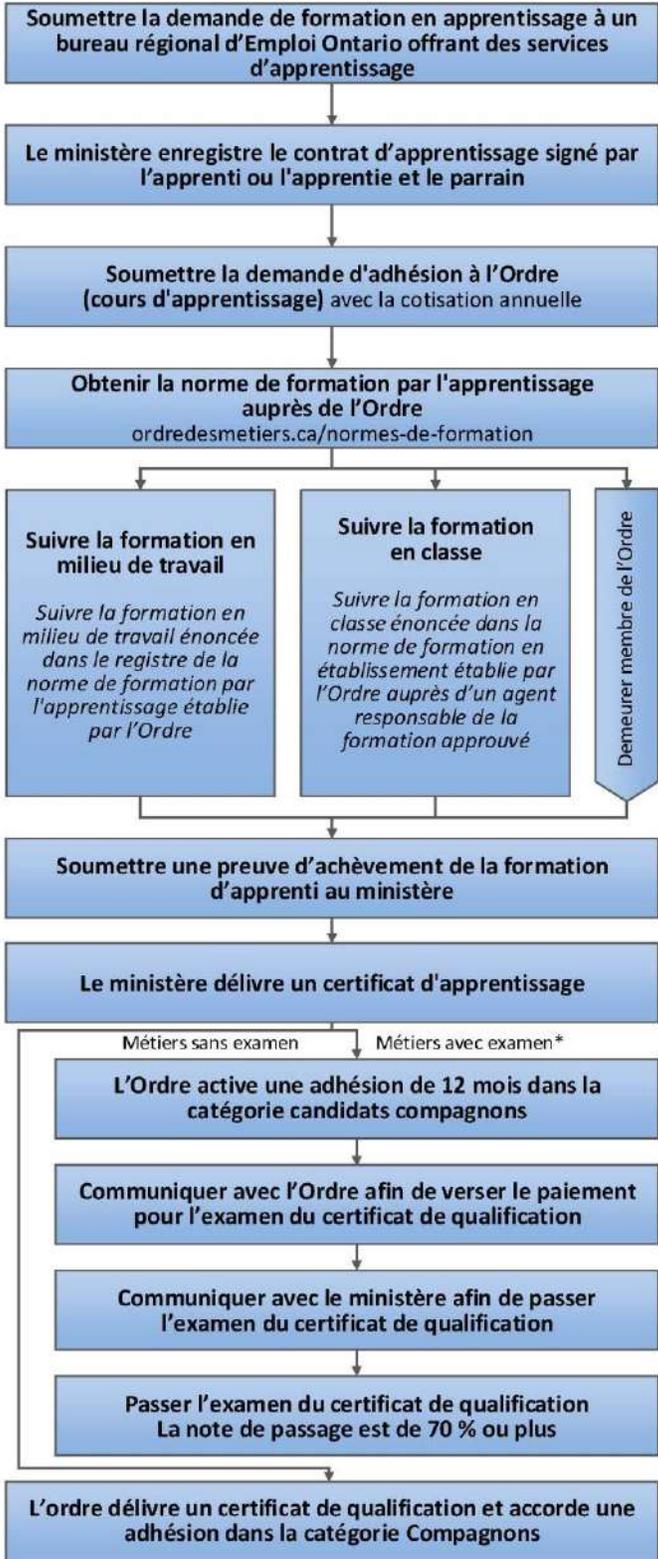
Ce document est la propriété de l'apprenti ou de l'apprentie dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question au sujet de l'utilisation de ce registre de la norme de formation par l'apprentissage ou au sujet de votre programme d'apprentissage, communiquez avec votre centre d'apprentissage (voir l'annexe D de ce registre) ou la Ligne d'information Emploi Ontario au 1 800 387-5656.

Vous devez devenir membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Apprentis et le demeurer tout au long de votre formation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion à l'Ordre des métiers, veuillez consulter le site Web de l'Ordre à l'adresse ordredesmetiers.ca.

Voies de l'apprentissage vers un certificat de qualification

Phase 1: Inscription
Phase 2: Apprentissage
Phase 3: Certification



LÉGENDE

Ordre des métiers de l'Ontario → **Ordre**

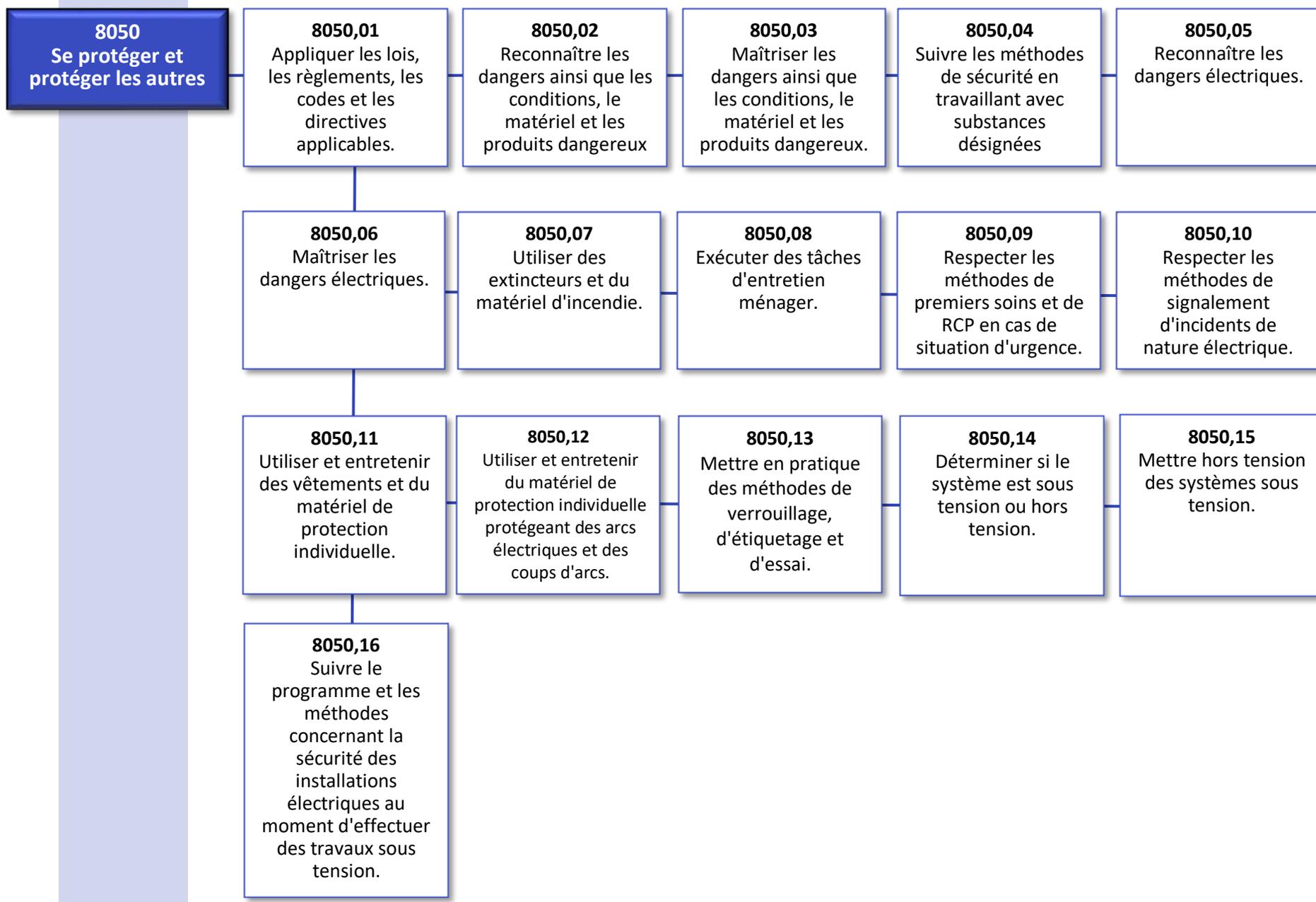
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle → **Ministère**

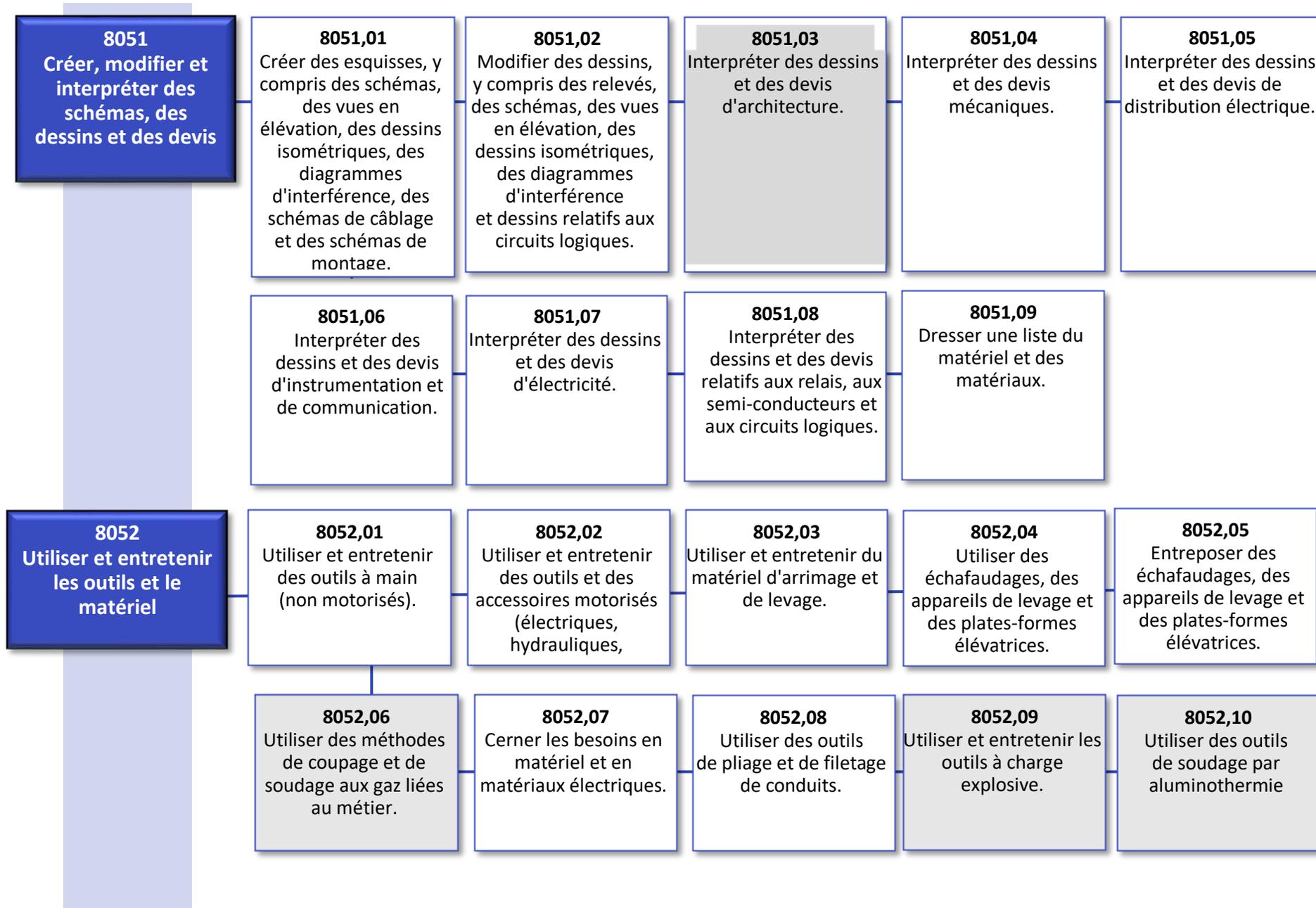
- Les apprentis/apprenties peuvent présenter une demande de Subvention incitative aux apprentis (dans métiers désignés Sceau rouge) et de prêts
- *Les parrains peuvent présenter une demande de Subvention progressive aux employeurs pour l'apprentissage (SPEA) (dans métiers particuliers) et d'autres subventions incitatives
- Pour obtenir de l'information à l'égard de la preuve d'achèvement requise pour un métier en particulier, communiquer avec le bureau régional d'Emploi Ontario offrant des services d'apprentissage http://services.findhelp.ca/eo/tcu/apoff_fr
- Télécharger le Guide de préparation à l'examen afin de se préparer à passer l'examen du certificat de qualification <http://www.ordredesmetiers.ca/ressources/marche-a-suivre-pour-lexamen>
- En cas d'échec, une reprise est autorisée 15 jours après la date d'examen précédente. Des frais d'examen sont exigés à chaque tentative. La lettre des résultats de l'examen indique les forces et les faiblesses afin d'aider à la préparation de la prochaine tentative
- Les apprentis / apprenties peuvent présenter une demande pour une Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (dans métiers désignés Sceau rouge), ou une Prime à l'achèvement de la formation d'apprenti dans un métier non désigné Sceau rouge.
- ***Les parrains peuvent présenter une demande de prime à l'achèvement de la formation d'apprenti à l'intention des employeurs.

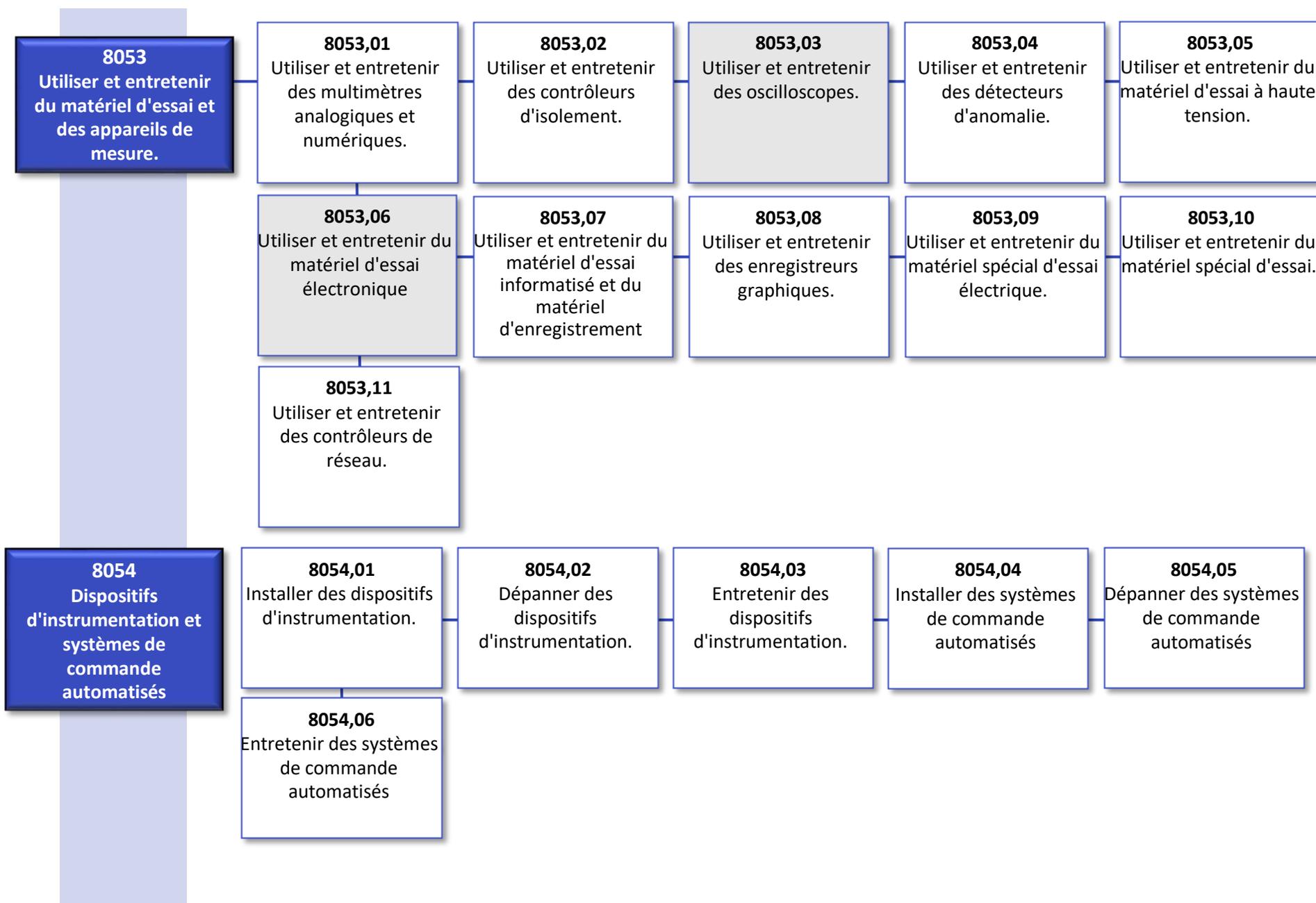
* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter : <http://www.ordredesmetiers.ca/ressources/marche-a-suivre-pour-lexamen>.

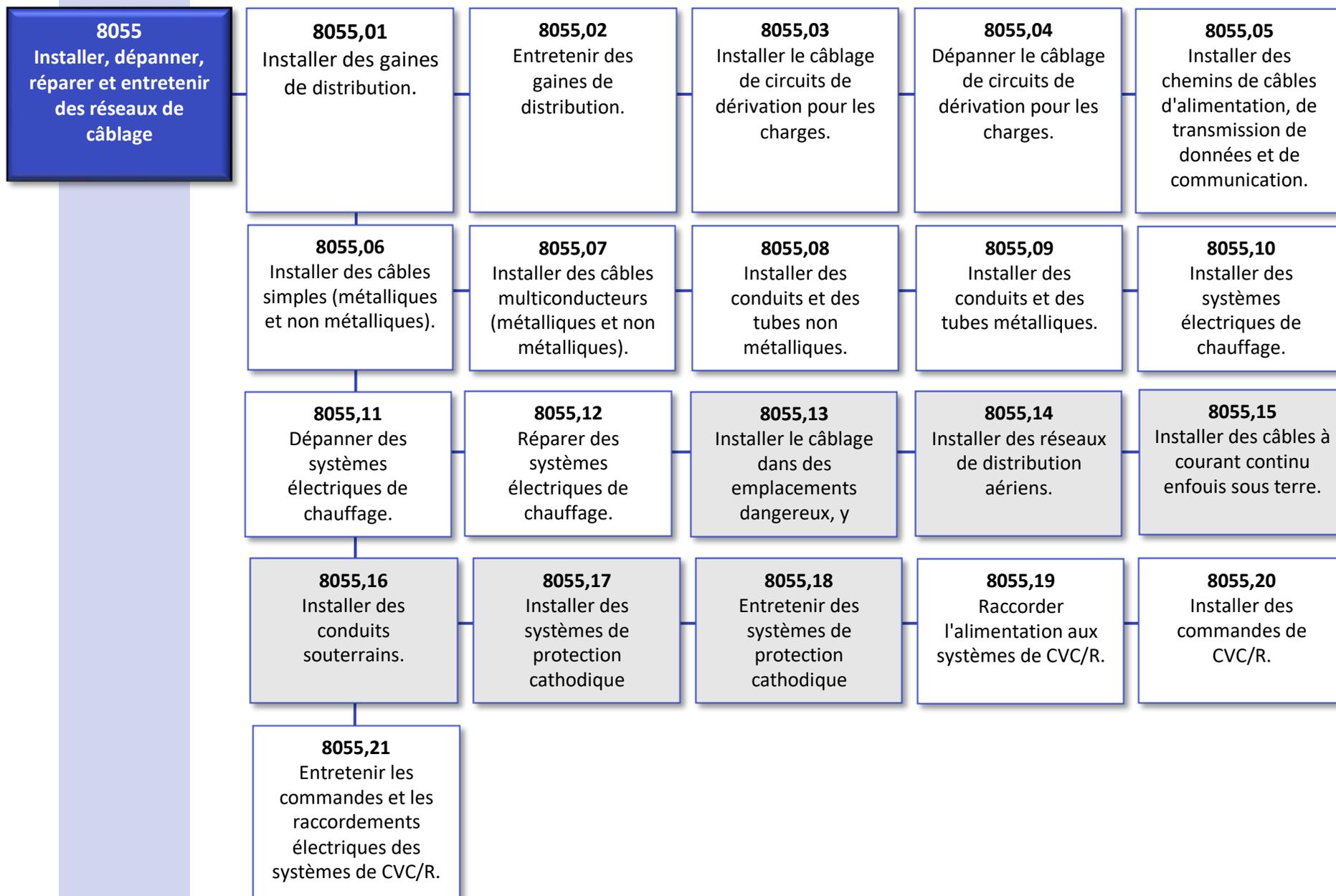
** Employeurs admissibles des apprentis / apprenties avec un contrat d'apprentissage enregistré auprès du ministère daté le ou avant le 14 novembre 2017 continuent d'être admissibles pour Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) dans métiers particuliers. Du 15 novembre 2017 le CIFA a été remplacé avec une nouvelle Subvention progressive aux employeurs pour l'apprentissage (SPEA). Pour plus de renseignements sur SPEA, veuillez consulter : <https://www.ontario.ca/fr/page/subvention-progressive-aux-employeurs-pour-l'apprentissage>.

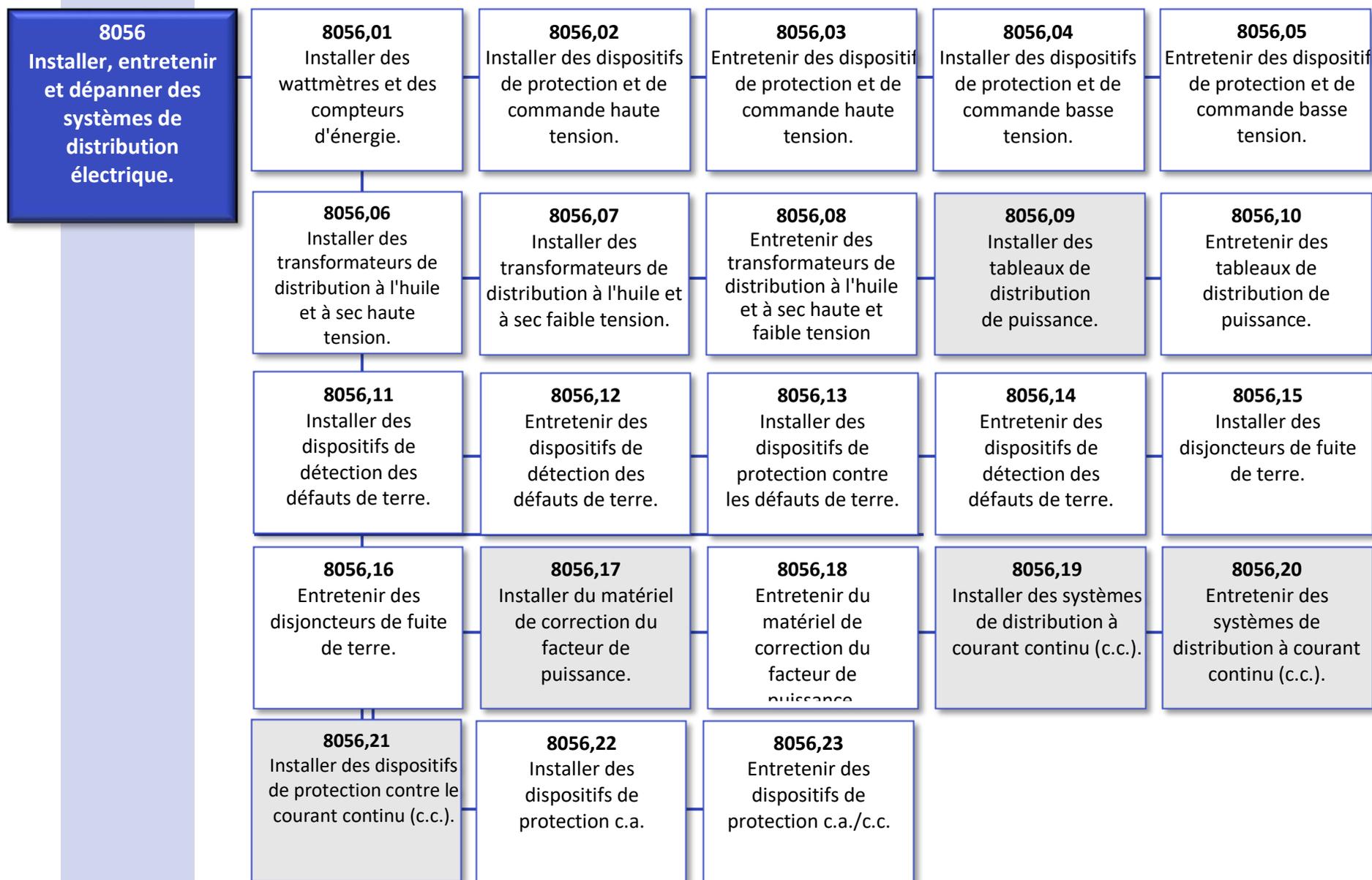
*** Du 15 novembre 2017 il y a eu des changements dans la Prime à l'achèvement de la formation d'apprenti à l'intention des employeurs. Ceux employeurs qui peuvent présenter une demande de Subvention progressive aux employeurs pour l'apprentissage ne peuvent pas présenter une demande de Prime à l'achèvement de la formation d'apprenti à l'intention des employeurs. Les employeurs dans ceux métiers où ils ne peuvent pas demander Subvention progressive aux employeurs pour l'apprentissage peuvent présenter une demande de prime à l'achèvement.

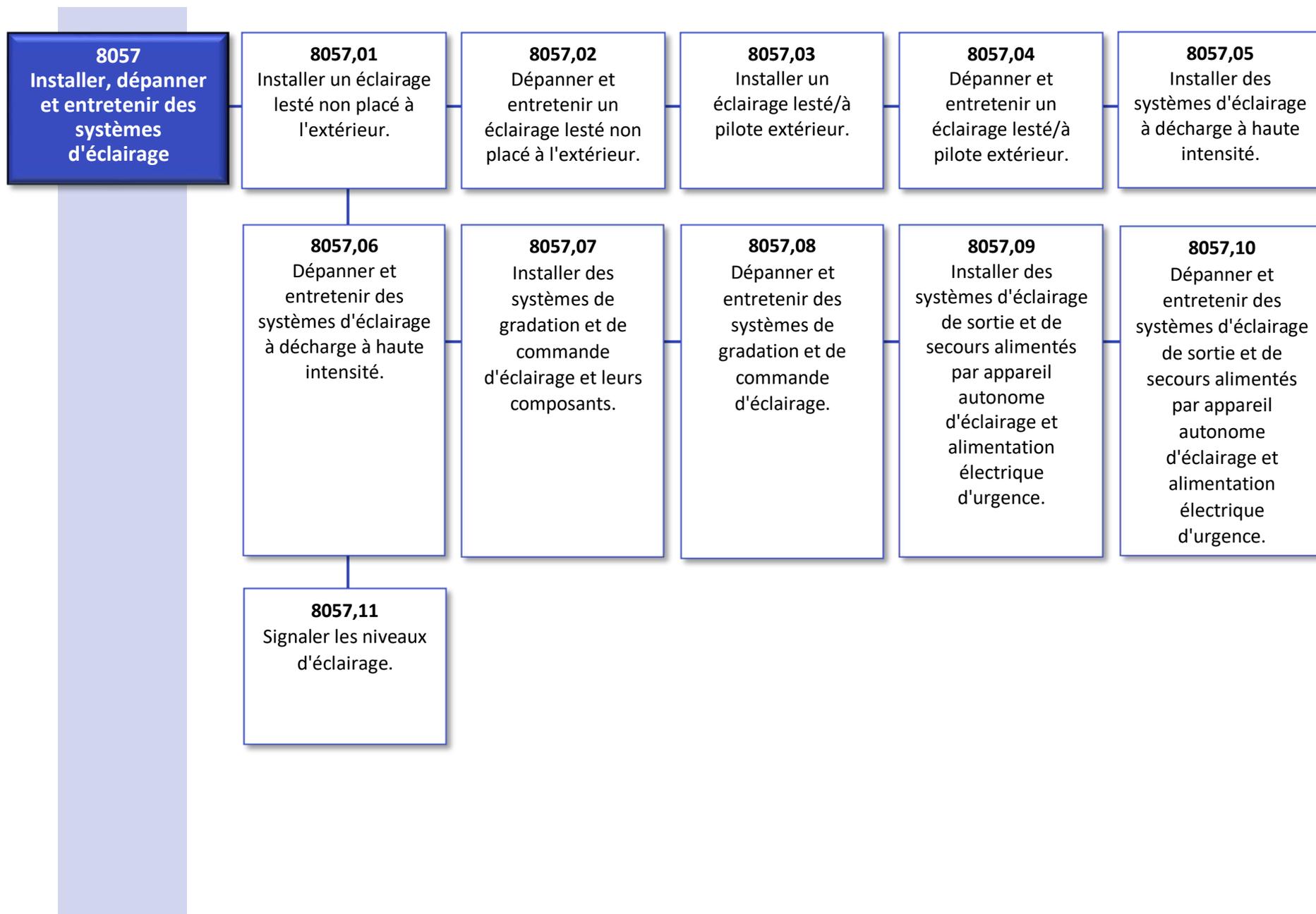




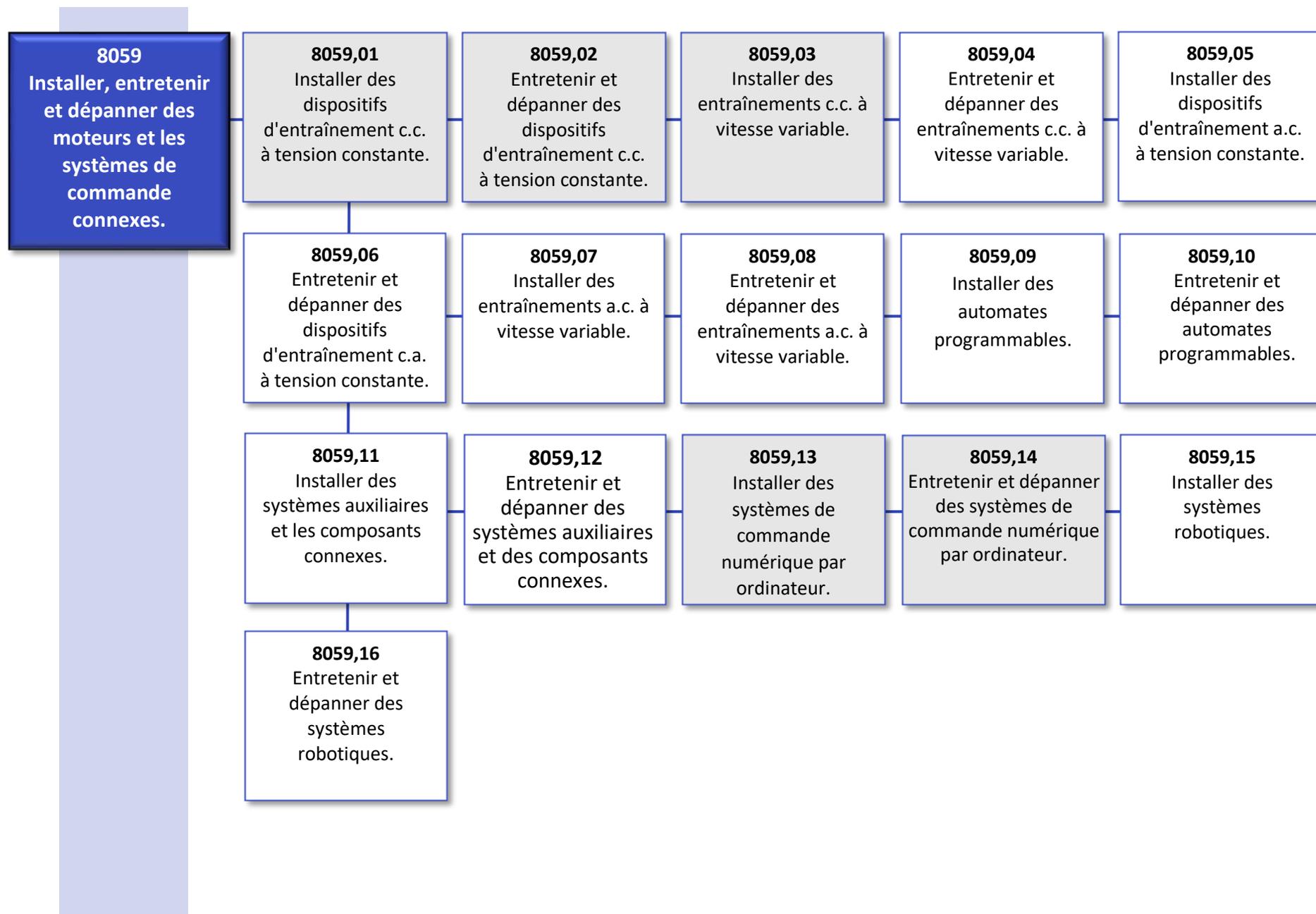












Profil de l'analyse des compétences : Électricien industriel ou électricienne industrielle (442A) (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis et démontrés.)

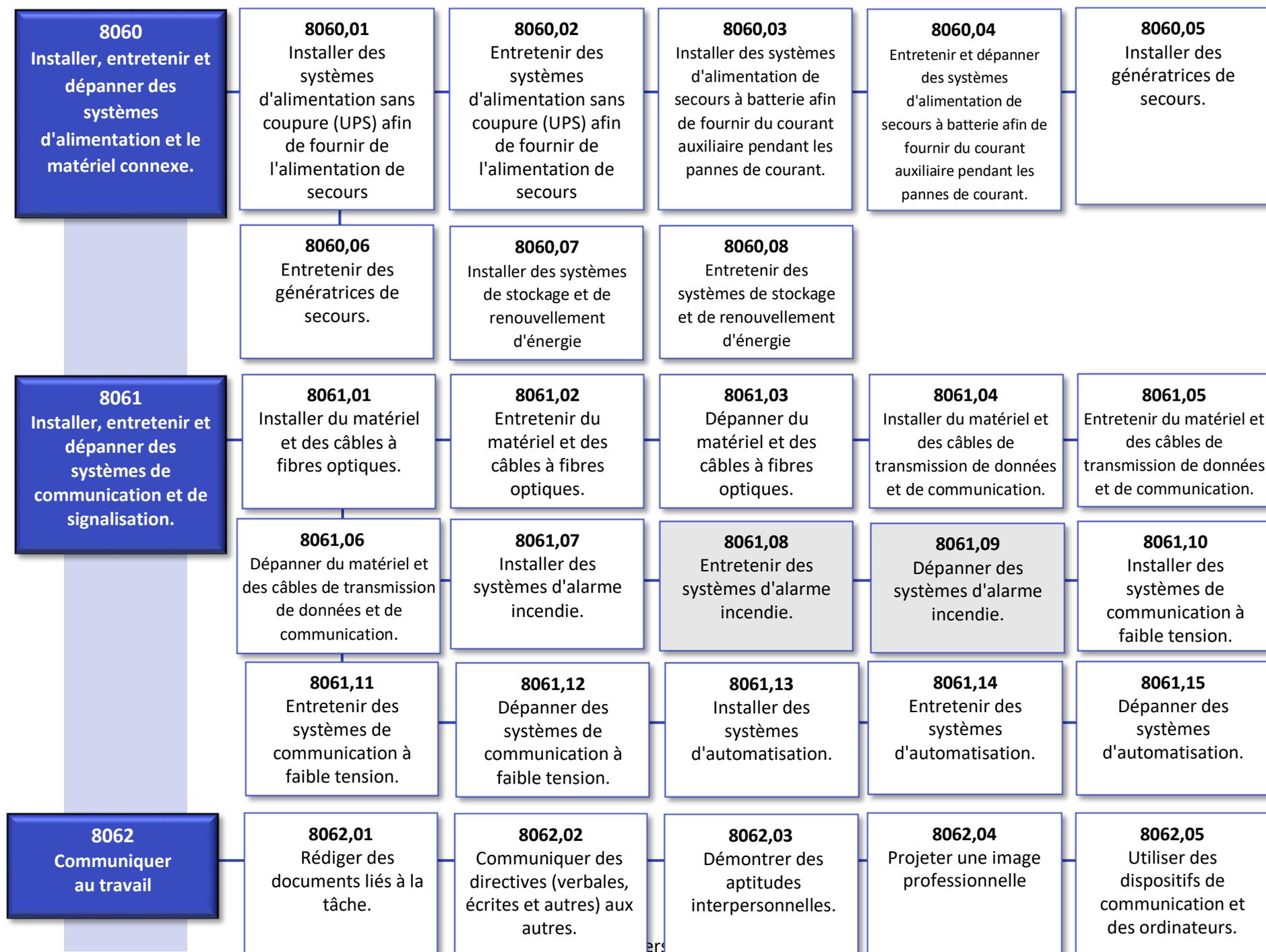


TABLE DES MATIÈRES	Page
Modalités du contrat d'apprentissage enregistré et ressources.....	1
Présentation du registre de la norme de formation par l'apprentissage.....	2
Rôles et responsabilités.....	3
Rôles et responsabilités de l'Ordre des métiers de l'Ontario et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle	3
Rôles et responsabilités des apprentis	4
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs.....	5
Santé et sécurité.....	6
Éléments importants à prendre en compte en effectuant des travaux d'électricité : Systèmes hors tension vs sous-tension	8
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	9
Champ d'exercice.....	9
Lignes directrices du programme.....	9
Exigences du programme.....	9
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou facultative	9
Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage.....	10
Résumé des compétences essentielles.....	10
Autre accréditation requise.....	11
Formation des apprentis – Conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs.....	12
Avis de collecte de renseignements personnels.....	14
Exigences relatives au tableau de compétences à acquérir pour le métier d'électricien industriel ou d'électricienne industrielle.....	15
Liste des formateurs et des formatrices	16
Lignes directrices et paramètres de formation	17
Ensembles de compétences	
8050 Se protéger et protéger les autres	18
8051 Créer, modifier et interpréter des schémas, des dessins et des devis.....	25
8052 Utiliser et entretenir des outils et du matériel.....	29
8053 Utiliser et entretenir du matériel d'essai et des appareils de mesure.....	34
8054 Dispositifs d'instrumentation et systèmes de commande automatisés.....	39
8055 Installer, dépanner, réparer et entretenir des réseaux de câblage.....	43
8056 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de distribution électrique	54
8057 Installer, dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage	65
8058 Installer, entretenir et dépanner du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes.....	71

Électricien industriel ou électricienne industrielle

8059	Installer, entretenir et dépanner des moteurs et les systèmes de commande connexes	83
8060	Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation et le matériel connexe	91
8061	Installer, entretenir et dépanner des systèmes de communication et de signalisation.....	95
8062	Communiquer au travail.....	103

Sigles.....	106
Définitions.....	107
Prêt à passer l'examen?.....	112
Directives pour consigner un changement de parrain	113
Dossier de changement de parrain	114

Annexes relatives à l'apprentissage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle

Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage.....	(Annexe A)
Attestation de fin d'apprentissage	(Annexe B)
Attestation de compétences à l'intention des parrains	(Annexe C)
Centres d'apprentissage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle	(Annexe D)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, veuillez cliquer sur le lien suivant : ordredesmetiers.ca.

© 2013, Ordre des métiers de l'Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

Révision 2017 (V300)

Modalités du contrat d'apprentissage enregistré

L'apprenti(e) convient :

- **d'informer le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- de suivre les directives licites du parrain et du formateur ou de la formatrice et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage (registre) du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par l'Ordre;
- d'obtenir auprès du parrain et des formateurs ou formatrices la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.

Le parrain convient :

- de s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par l'Ordre;
- de s'assurer que les formateurs ou formatrices confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- de suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e), et avec les formatrices ou formateurs lorsque le parrain et la formatrice ou le formateur ne sont pas la même partie.

Personne-ressource	Lien
Programme du Sceau rouge	red-seal.ca
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	tcu.gov.on.ca
Emploi Ontario	tcu.gov.on.ca/fre/employmentontario.ca
Service Canada	servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>	<i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>
Ministère du Travail de l'Ontario – Partenaires en santé et sécurité	labour.gov.on.ca
Conseil des nominations à l'Ordre des métiers	cot-appointments.ca
Essential Skills Ontario	essentialskillsontario.ca
Guide de préparation à l'examen	ordredesmetiers.ca
Service d'admission des collèges de l'Ontario (SECO)	http://www.ocas.ca
Office de la sécurité des installations électriques	www.esasafe.com
Electrical Contractors Association of Ontario	www.ecao.org
Association canadienne de normalisation	www.csagroup.org
Ontario Electrical League	www.oel.org
Association de santé et sécurité dans les infrastructures	http://www.ihsa.ca

**Veuillez noter que toutes les adresses Web étaient exactes au moment de l'impression.*

Présentation du registre

Le 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) a été chargé de l'élaboration et de la mise à jour des registres dans la province de l'Ontario.

Veuillez consulter le site Web de l'Ordre des métiers à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et les plus à jour au sujet de l'Ordre : ordredesmetiers.ca

Ce registre doit être utilisé par l'apprenti ou l'apprentie et son parrain comme attestation officielle de formation. Vous devez remplir ce document pour terminer votre apprentissage et recevoir votre certificat d'apprentissage.

Ce registre détermine les compétences requises pour ce métier et le programme de formation correspondant. Il a été rédigé sous forme d'énoncés qui décrivent chacune des compétences que vous devez acquérir en vue de pouvoir exercer votre métier comme il se doit.

Le formateur ou la formatrice et l'apprenti ou l'apprentie doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

Ce registre d'apprentissage en milieu de travail est un document que l'on remet aux apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré en Ontario. Il vise à consigner les compétences qu'un apprenti ou une apprentie a acquises dans l'exercice du métier dans lequel il ou elle est inscrit(e) ainsi que le temps de travail qu'il ou elle y a consacré. Il a été élaboré par l'Ordre des métiers de l'Ontario et est utilisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

Ce registre d'apprentissage, qui vise le métier d'électricien industriel ou d'électricienne industrielle 442A, a été élaboré en consultation avec un groupe de représentants de l'industrie, qui peut comprendre des membres d'un conseil de métier / comité de travail connexe.

Les renseignements qui y sont présentés étaient, à notre connaissance, à jour au moment de son impression et destinés à une utilisation générale.

Rôles et responsabilités

Ordre des métiers de l'Ontario

En vertu de la [Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage \(LOMOA\)](#), l'Ordre des métiers a la responsabilité :

- d'établir et de maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre;
- de délivrer des certificats de qualification et des attestations d'adhésion;
- de tenir un [registre public](#) des membres de l'Ordre;
- de recevoir les plaintes et de faire enquête sur celles-ci et de déterminer les mesures disciplinaires à prendre;
- de créer des programmes d'apprentissage et d'établir des normes de formation et le champ d'exercice de chaque métier;
- d'effectuer des évaluations d'équivalence professionnelle;
- de déterminer les ratios compagnon-apprenti;
- de veiller au respect de la loi (LOMOA) et de la réglementation;
- de promouvoir les métiers spécialisés et d'effectuer des travaux de recherche.

Pour toute question liée à votre adhésion à l'Ordre dans la catégorie Apprentis, vous devez communiquer directement avec l'Ordre des métiers au 647 847-3000 ou au numéro sans frais 1 855 299-0028.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle

Il lui incombe :

- d'enregistrer les contrats d'apprentissage;
- de déterminer les personnes qui sont autorisées à offrir de la formation par l'apprentissage;
- d'approuver les agents de formation;
- de délivrer des certificats d'apprentissage;
- de faire passer les examens sanctionnés par un certificat de qualification;
- de promouvoir les métiers spécialisés et l'apprentissage;
- d'élaborer des politiques et d'effectuer des évaluations et des travaux de recherche;
- de faire adopter des règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec le centre d'apprentissage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de votre région.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un apprenti ou une apprentie est une personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré avec un parrain afin de recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par l'Ordre des métiers.

À titre d'apprenti ou d'apprentie, vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage.

Étapes

1. Vous devez devenir membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Apprentis et le demeurer tout au long de votre formation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adhésion à l'Ordre des métiers, veuillez consulter le site Web de l'Ordre à l'adresse ordredesmetiers.ca.
2. À titre d'apprenti ou d'apprentie, vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établies dans le présent registre, qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur ou formatrice.
3. De plus, vous devez veiller à ce que votre parrain actuel remplisse et signe votre attestation de compétences une fois que vous aurez démontré posséder toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre. Une fois que c'est fait, nous vous recommandons de remettre le registre au bureau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de votre région.
4. Vous devez informer le personnel du bureau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de votre région de toute modification aux renseignements suivants :
 - l'adresse de votre parrain;
 - vos nom et adresse;
 - le nom de votre parrain, notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un nouveau parrain.
5. Une fois que vous avez acquis les compétences et les ensembles de compétences indiqués dans les zones non ombrées du présent document, vous devez remettre l'attestation de fin d'apprentissage (veuillez consulter l'annexe B) et votre registre dûment signé au bureau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les registres déterminent les compétences à acquérir en milieu de travail pour un métier donné ainsi que le programme de formation correspondant.

Le présent registre a été rédigé sous forme d'énoncés concis qui décrivent chacune des compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie en vue de pouvoir exercer son métier comme il se doit. Être compétent signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise.

En utilisant ce registre, les formateurs pourront s'assurer que les apprentis acquièrent les compétences nécessaires à leur métier.

Les formateurs et les apprentis doivent valider les compétences acquises avec succès en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du formateur ou de la formatrice ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti ou de l'apprentie.

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et elles exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public afin de réaliser l'objectif qui consiste à rendre les lieux de travail de l'Ontario sains et sécuritaires. La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour y arriver. Elle prévoit les droits et les obligations de toutes les parties présentes sur les lieux de travail, attribuant la responsabilité ultime à l'employeur en ce qui a trait à la santé et à la sécurité des travailleurs (dans ce cas les apprentis) en veillant à la mise en place de procédures, de mesures de contrôle et d'une formation afin de gérer les dangers sur le lieu de travail. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle à un parrain qui n'est pas l'employeur que l'employeur assume des responsabilités légales en ce qui concerne la santé et la sécurité de l'apprenti ou de l'apprentie qui est son travailleur ou sa travailleuse. Le parrain doit encourager des habitudes de travail sécuritaires et une conformité à ses exigences en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité, jumelée à une compétence en santé et sécurité contribue à un milieu sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique pour tous.

Les travailleurs et les travailleuses ainsi que les apprentis et les apprenties peuvent être exposés à une multitude de dangers. Par conséquent, ils doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Système de responsabilité interne :

L'un des objectifs principaux de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un système de responsabilité interne (SRI) rigoureux sur le lieu de travail. À cette fin, la LSST énonce les devoirs des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieu de travail.

Les parties prenantes du lieu de travail doivent se conformer à leurs devoirs prévus par la loi afin que le SRI du lieu de travail soit rigoureux.

Sommairement, le SRI signifie que tout le monde a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé au travail. Les travailleurs et les apprentis qui constatent un problème de santé et de sécurité sur leur lieu de travail, comme un risque ou une infraction à la LSST, ont l'obligation, en vertu de la loi, d'en faire rapport à leur employeur ou à leur superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont pour leur part tenus de gérer ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger inhérent au travail qu'ils effectuent.

Le SRI contribue à soutenir un lieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties prenantes du lieu de travail à leurs devoirs, le SRI est renforcé par des politiques et des programmes en

matière de santé et de sécurité bien définis, qui encadrent notamment la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent entre autres les suivantes :

- donner des directives aux travailleurs et aux apprentis ainsi que les informer et les superviser de sorte qu'ils protègent leur santé et leur sécurité;
- nommer des personnes compétentes au poste de superviseur;
- informer un travailleur, un apprenti ou une personne responsable à l'égard des dangers sur le lieu de travail, et les former en matière de manutention, d'entreposage, d'utilisation, d'élimination et de transport des matières, des substances, des outils, du matériel, etc.;
- prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour assurer la protection du travailleur ou de l'apprenti;
- dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite de santé et de sécurité au travail et mettre en place et à jour un programme visant à mettre en œuvre cette politique;
- préparer et afficher des politiques concernant la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- veiller à ce que tous les travailleurs et les apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables de façon à ce que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et les apprentis.

Les responsabilités du formateur ou du superviseur comprennent entre autres les suivantes :

- veiller à ce qu'un travailleur ou un apprenti travaille conformément à la loi et à ses règlements;
- veiller à ce que le travailleur ou l'apprenti emploie ou porte le matériel et les appareils ou vêtements de protection exigés par l'employeur;
- informer le travailleur ou l'apprenti de l'existence de tout danger éventuel ou réel dont il a connaissance et qui menace la santé ou la sécurité du travailleur;
- prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour assurer la protection des travailleurs.

Les responsabilités du travailleur ou de l'apprenti comprennent entre autres les suivantes :

- travailler conformément à la Loi et à ses règlements;
- employer ou porter le matériel et les appareils ou vêtements de protection exigés par l'employeur;
- signaler à l'employeur ou au superviseur l'absence ou la défectuosité de matériel ou d'appareil de protection, qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou aux règlements à l'employeur ou au superviseur;
- ne pas retirer ou rendre inefficace l'appareil de protection exigé par l'employeur ou les règlements;
- ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou un ouvrage d'une façon qui peut mettre un travailleur en danger.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST confère aux travailleurs et aux apprentis trois droits importants :

1. Le droit de connaître les dangers sur leurs lieux de travail et de recevoir des renseignements, de la surveillance et des directives afin de protéger sa santé et sa sécurité au travail.
2. Le droit de participer à la désignation et à la résolution de problèmes en santé et en sécurité au travail, par l'entremise du poste de délégué à la santé et à la sécurité ou membre travailleur d'un comité mixte sur la santé et la sécurité.
3. Le droit de refuser un travail qu'il jugé dangereux par le travailleur pour sa santé et sa sécurité ou celles d'un autre travailleur du lieu de travail.

Ministère du Travail de l'Ontario :

Le ministère du Travail de l'Ontario effectue des inspections périodiques des lieux de travail afin de veiller au respect des lois et des règlements sur la sécurité.

Veuillez transmettre toutes vos questions à l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1 877 202-0008.

Éléments importants à prendre en compte en effectuant des travaux d'électricité : Systèmes hors tension vs sous-tension

Règles des travaux d'électricité

Au moment d'exécuter des tâches liées au travail, les particuliers peuvent travailler avec des systèmes sous tension ou hors tension. En vertu de la première règle de travail qui s'applique aux travailleurs et aux apprentis, les systèmes devraient toujours être considérés comme sous tension jusqu'à ce que la mise hors tension soit confirmée. Dans la mesure du possible, les travaux doivent toujours être effectués hors tension. Avant le début des travaux, les particuliers compétents doivent déterminer si les travaux peuvent être réalisés dans un environnement hors tension ou obtenir la justification de l'employeur expliquant pourquoi il n'a pas été possible de mettre le système hors tension.

Résumé du programme d'apprentissage

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier **d'électricien industriel ou d'électricienne industrielle** est décrit à l'article 20 du Règlement de l'Ontario 276/11 pris en application de la LOMOA et se lit comme suit :

Le champ d'exercice du métier d'électricien industriel consiste notamment à installer, à entretenir, à vérifier, à diagnostiquer et à réparer le matériel électrique industriel, y compris les commandes électriques et électroniques connexes, et le matériel hydraulique et pneumatique des installations industrielles, des usines de fabrication et des centrales électriques. Règl. de l'Ont. 276/11, art. 20.

*Bien que le registre se fonde sur le règlement régissant le champ d'exercice (article 20 du Règl. de l'Ont. 276/11 pris en application de la LOMOA), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice prévu dans le règlement.

Lignes directrices du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit suivre 8160 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un apprenti ou une apprentie doit suivre 840 heures de formation en établissement pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Ratio compagnon-apprenti

Même si certains métiers régis par la LOMOA sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti (ratios) fixés par voie de règlement, ce métier **n'en fait pas** partie. L'industrie a plutôt recommandé un ratio exigé de compagnon-apprenti de un (1) compagnon (ou de personnes considérées comme telles) pour un (1) apprenti.

Exigences du programme

Taux de rémunération : Sans objet.

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou facultative

Les règlements pris en application de la LOMOA régissent les métiers réglementés en Ontario et leur classification dans la catégorie « à accréditation obligatoire » ou la catégorie « à accréditation facultative ». Le métier **d'électricien industriel ou d'électricienne industrielle** est classé comme métier à accréditation facultative.

Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage

L'apprenti ou l'apprentie doit :

- Acquérir la combinaison de compétences présentées dans les exigences relatives au tableau de compétences à acquérir pour le métier d'électricien industriel ou d'électricienne industrielles;
- Accumuler au moins 8 160 heures de travail;
- Terminer la formation en classe décrite dans la norme de formation en établissement approuvée par l'industrie et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

Il incombe à l'apprenti ou à l'apprentie de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme soit d'un registre de la norme de formation par l'apprentissage de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Le parrain et le formateur ou la formatrice doivent le signer une fois que l'apprenti ou l'apprentie a acquis les compétences liées au métier visé.

Un tableau relatif à l'attestation de réussite a été élaboré pour le métier d'électricien industriel ou d'électricienne industrielle. Ce tableau définit une norme minimale concernant l'acquisition de compétences dans le cadre de l'attestation de réussite. Ce tableau est présenté à la page

Niveau d'instruction requis

Pour être admis à ce programme, il faut avoir terminé avec succès la 12^e année ou atteint un niveau de scolarité équivalent approuvé par le ministère.

Compétences essentielles

Certaines compétences s'avèrent essentielles au travail, dans les études et dans la vie de tous les jours. Elles fournissent les bases nécessaires à l'apprentissage de toutes les autres compétences et permettent aux gens d'évoluer sur le plan professionnel et de s'adapter au changement dans leur milieu de travail. Grâce à des recherches approfondies, le gouvernement du Canada et d'autres organismes nationaux et internationaux ont établi et validé neuf compétences essentielles. Ces compétences sont mises en application de différentes façons dans presque toutes les professions et dans la vie quotidienne.

Divers outils approuvés par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) ont été mis au point dans le but de soutenir les apprentis dans le cadre de leur formation et de mieux les préparer à une carrière dans les métiers. On peut utiliser ces outils de façon autonome ou avec l'aide d'une personne de métier, d'un formateur ou d'une formatrice, d'un employeur, d'un enseignant ou d'une enseignante ou d'un mentor pour :

- comprendre comment les compétences essentielles sont utilisées dans les métiers;
- se renseigner sur les points forts et les points à améliorer à l'égard d'une compétence essentielle donnée;
- parfaire ses compétences essentielles et accroître ses chances de succès dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

On trouvera un lien vers le profil complet des compétences essentielles des métiers désignés Sceau rouge à l'adresse red-seal.ca.

Autres accréditations suggérées :

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence, bon nombre d'électriciens industriels et d'électrifiennes industrielles choisissent ou peuvent être tenus de suivre un programme de technicien ou technologue dans un collège d'arts appliqués et de technologie (CAAT) local avant d'entreprendre un programme d'apprentissage.

De plus, bon nombre de **d'électriciens industriels et d'électrifiennes industrielles** peuvent choisir d'obtenir également les accréditations ou de suivre les formations suivantes, selon les exigences des lois, des règlements, de l'industrie ou de leur employeur :

- Premiers soins et RCR;
- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- Travail en hauteur;
- Formation en verrouillage et étiquetage;
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité des travailleurs;
- Formation à l'égard de la norme Z462 de l'Association canadienne de normalisation;
- Sensibilisation aux espaces clos;
- Alarme d'incendie;
- Amiante;
- Sensibilisation à la sécurité dans le domaine de l'électricité;
- Arrimage et levage;
- Plates-formes de travail surélevées;
- Chariots élévateurs et chariots élévateurs à portée variable;
- Câblage de réseaux.

Formation des apprentis

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez des habitudes de travail sécuritaires.
- Utilisez votre registre d'apprentissage comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises.
- Écoutez les suggestions de votre formateur ou formatrice.
- Parlez de vos besoins de formation avec votre parrain.
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller ou conseillère en formation, votre formateur ou formatrice ou votre parrain.
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail.
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail.
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, confirmez cet état de fait en apposant votre signature à l'endroit prévu à cette fin et veillez à ce que votre formateur ou formatrice fasse de même. De plus, veillez à ce que votre parrain appose sa signature à l'endroit prévu à cette fin une fois que vous avez démontré avoir acquis un « ensemble de compétences ».

Parrain

Les parrains doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de l'attestation de compétences de l'apprenti ou de l'apprentie et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un formateur ou une formatrice qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti ou l'apprentie travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifié ou qu'il ou elle y a accès.
- Invitez le formateur ou la formatrice à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.).
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires.
- Donnez du temps au formateur ou à la formatrice pour démontrer les compétences à l'apprenti ou à l'apprentie.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Veillez à ce que l'apprenti ou l'apprentie reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document.
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement.
- Faites participer à la fois l'apprenti ou l'apprentie et le formateur ou la formatrice à l'élaboration du plan d'apprentissage et observez leur travail fréquemment.
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement

auxquelles participent l'apprenti ou l'apprentie ainsi que le formateur ou la formatrice.

- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement.
- Remplissez l'attestation de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré avoir acquis les compétences visées.

Formateur ou formatrice

Un formateur ou une formatrice est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti ou l'apprentie doit se conformer en milieu de travail. Dans les métiers à accréditation obligatoire, un formateur ou une formatrice doit détenir un certificat de qualification valide et être membre de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons.

Dans les métiers à accréditation facultative, un formateur ou une formatrice est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- détenir un certificat de qualification valide et être membre de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons;
- détenir une attestation d'adhésion à l'Ordre des métiers dans la catégorie Ouvriers qualifiés;
- détenir un certificat de qualification antérieurement délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle;
- détenir un certificat d'apprentissage du métier;
- avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et [ou] heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en établissement du programme d'apprentissage du métier;
- posséder une expérience de travail équivalente à celle du programme d'apprentissage (être admissible à l'adhésion à l'Ordre dans la catégorie Compagnons ou Ouvriers qualifiés) ou avoir les compétences indiquées dans le registre.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis.

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail.
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti ou à l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect.
- Examinez le registre avec l'apprenti ou l'apprentie et mettez au point un plan de formation.
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement.
- Veillez à ce que l'apprenti ou l'apprentie reçoive la formation en milieu de travail présentée dans ce document.
- Encouragez l'apprenti ou l'apprentie à poser des questions et répondez-y.
- Faites preuve de patience.
- Expliquez et démontrez les compétences.
- Donnez régulièrement de la rétroaction.
- Lorsque l'apprenti ou l'apprentie a acquis des compétences, confirmez cet état de fait en apposant votre signature aux endroits prévus à cette fin.
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront s'assurer que les apprentis acquièrent les compétences qui y sont énoncées.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle. Vous devrez soumettre l'attestation de fin d'apprentissage signée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle afin de terminer votre programme. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à l'Ordre des métiers de l'Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Le ministère recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*.
4. Si vous avez des questions au sujet de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de vos renseignements personnels par le ministère, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Directeur, InfoCentre Emploi Ontario
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle
33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
Sans frais : 1 800 387-5656; Toronto : 416 326-5656
TTY: 1 866 553-6339 ou 416 325-4084

Électricien industriel ou électricienne industrielle

Exigences relatives au tableau de compétences à acquérir pour le métier d'électricien industriel ou d'électricienne industrielle

Afin d'assurer l'acquisition et le perfectionnement des compétences fondamentales, le conseil du métier d'électricien industriel ou électricienne industrielle de l'Ordre des métiers de l'Ontario a établi les exigences de signature suivantes dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage pour tous les apprentis et toutes les apprenties, aux fins de la réussite du programme d'apprentissage :

Numéro de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Nombre total de compétences dans l'ensemble de compétences	Exigences minimales de signature
8050	Se protéger et protéger les autres	16	Toutes (16/16)
8051	Schémas, dessins documents	9	Toutes (9/9)
8052	Outils et matériel	10	9:10
8053	Matériel d'essai et appareils de mesure	11	10:11
8054	Dispositifs d'instrumentation et systèmes de commande automatisés	6	5:6
8055	Réseaux de câblage	21	18:21
8056	Systèmes de distribution électrique	23	20:23
8057	Systèmes d'éclairage	11	Toutes (11/11)
8058	Matériel rotatif et les systèmes de commande connexes	27	25:27
8059	Moteurs et les systèmes de commande connexes	16	Toutes (16/16)
8060	Systèmes d'alimentation et le matériel connexe	8	6:8
8061	Systèmes de communication et de signalisation	15	13:15
8062	Communiquer au travail	5	Toutes (5/5)

Liste des formateurs et des formatrices

Dans le cas du métier d'électricien industriel ou d'électricienne industrielle, le formateur ou la formatrice doit avoir acquis les compétences professionnelles, mais n'est pas tenu(e) d'être membre de l'Ordre des métiers ou d'être titulaire d'un certificat de qualification. Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseure ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e). L'industrie recommande qu'un formateur compétent ou une formatrice compétente détienne un certificat de qualification à titre d'électricien industriel ou d'électricienne industrielle.

Nom du formateur ou de la formatrice/du compagnon ou de la compagne (en lettres moulées)	Signature du formateur ou de la formatrice/du compagnon ou de la compagne	N° d'identification de l'Ordre des métiers du formateur ou de la formatrice/du compagnon ou de la compagne

Vous pouvez vérifier l'identité des membres actifs de la catégorie Compagnons de l'Ordre en consultant le registre de l'Ordre des métiers de l'Ontario à :

<https://tmsportal.collegeoftrades.ca/web/ocot-public-services-v3/public-registry>

Lignes directrices et paramètres de formation

Des lois, des règlements, des codes et des normes stipulent les exigences auxquelles doivent satisfaire un électricien industriel ou une électricienne industrielle en exécutant les tâches prévues dans la présente norme. Dans la majorité des cas, ces références définissent les critères de mesure de la compétence. Pour un électricien industriel ou une électricienne industrielle, ces références peuvent comprendre les suivantes :

- le Code canadien de l'électricité (CCE);
- le Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO);
- la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST);
- l'Association canadienne de normalisation (CSA);
- le Code du bâtiment de l'Ontario (CBO);
- le Code de prévention des incendies de l'Ontario;
- la National Fire Protection Association (NFPA);
- la *Loi sur la protection de l'environnement*;
- la Loi sur le transport de matières dangereuses;
- la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPAAT);
- l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE);
- les normes de l'Illumination Engineering Society (IES);
- les lois sur la sécurité régies par l'Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS);
- les lois régies par l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE);
- les Underwriters Laboratories Canada (ULC);
- les exigences municipales ou sectorielles.

Toutes les compétences prévues par la présente norme doivent être exercées conformément à ce qui suit :

- la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements;
- les spécifications du fabricant;
- les politiques de l'entreprise et de l'employeur;
- les pratiques exemplaires de l'industrie (le cas échéant).

8050.0 **Se protéger et protéger les autres**

Bien que l'apprenti ou l'apprentie reçoive une formation et (ou) un certificat en santé et en sécurité propre à son métier dans divers domaines pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il devra peut-être renouveler ou mettre à jour d'autres formations et certificats en santé et sécurité pendant sa carrière afin d'exécuter de nouveaux types de tâches. L'électricien industriel ou l'électricienne industrielle travaille habituellement dans un environnement où la mise à jour ou le renouvellement annuels des attestations et des compétences en santé et sécurité font généralement partie des politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

8050.01 Appliquer les lois, les règlements, les codes et les directives applicables, notamment la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST); la *Loi sur la protection de l'environnement* (LPE); la *Loi sur le transport de matières dangereuses* (LTMD); la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (LSPAAT); le *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO); le *Code canadien de l'électricité* (CCÉ); le *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO); le *Code de prévention des incendies de l'Ontario* (CPIO); le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT); l'Association de santé et sécurité dans les infrastructures (IHSA); le Bureau canadien de soudage (BCS); la National Fire Protection Association (NFPA); l'American Society of Mechanical Engineers (ASME); l'Institute of Electrical and Electronic Engineers (IEEE); les normes de l'Illumination Engineering Society (IES); la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS); l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE); l'Association canadienne de normalisation (CSA); les Workplace Safety & Prevention Services (WSPS); les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC); les exigences municipales, les cahiers des charges, les politiques et méthodes de l'entreprise en :

- identifiant la loi, le règlement, le code ou la directive applicable;
- interprétant la loi, le règlement, le code ou la directive qui concerne les circonstances;
- respectant la loi, le règlement, le code ou la directive.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◊ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8050.02 Désigner les dangers et les conditions, le matériel et les produits dangereux y compris l'état des lieux de travail, les espaces clos, les opérations nécessitant de l'équipement lourd, les activités de levage à l'aide d'une grue, la pose de câblage aérien et souterrain, la manipulation et l'entreposage des matériaux et les opérations de soudage, en s'assurant que les méthodes employées sont conformes à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), au SIMDUT et aux codes, règlements, cahiers de charges, politiques d'entreprises et méthodes applicables.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.03 Maîtriser les dangers ainsi que les conditions, le matériel et les produits dangereux, tels que le matériel sous tension, l'état des lieux de travail, les opérations nécessitant de l'équipement lourd, les activités de levage à l'aide d'une grue, la pose de câblage aérien et souterrain, la manipulation et l'entreposage des matériaux et les opérations de soudage en :

- reconnaissant le danger et les conditions dangereuses;
- évaluant la situation;
- effectuant une évaluation des risques;
- en utilisant des techniques efficaces de réduction des risques :

Conformément à la LSST, au SIMDUT, aux normes Z460, Z462, et Z463 de la CSA, aux codes, aux règlements, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise applicables.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.04 Suivre les méthodes de sécurité en travaillant avec substances désignées, telles que l'amiante, la peinture au plomb d'un mur, la poussière de silice, les lampes à vapeur de mercure, en :

- examinant la liste de substances désignées avant le début des travaux;
- déterminant la température au besoin;
- déterminant si la substance comprend des BPC;
- choisissant et en portant du matériel de protection individuelle en conséquence;
- veillant à l'achèvement du rapport des substances désignées :

Conformément au ministère de l'Environnement, au ministère du Travail, aux lois, aux règlements, aux méthodes de travail et à la politique de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.05 Reconnaître les dangers électriques, tels que les limites de sécurité d'approche, les dégagements, les seuils de tension, les niveaux d'énergie incidente, la tension de contact et de pas, les dispositifs d'urgence entreposés, la mise à la terre et à la masse, en veillant à ce que les techniques soient conformes à l'OSIE, à la CSA, à la LSST, aux codes, aux cahiers des charges, ainsi qu'aux politiques et méthodes de l'entreprise applicables.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.06 Maîtriser les dangers électriques, tels que les limites de sécurité d'approche, les dégagements, les seuils de tension, les niveaux d'énergie incidente, la tension de contact et de pas, les dispositifs d'urgence entreposés, la mise à la terre et à la masse, en veillant à ce que les techniques soient conformes à l'OSIE, à la CSA, à la LSST, aux codes, aux cahiers des charges, ainsi qu'aux politiques et méthodes de l'entreprise applicables.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.07 Utiliser des extincteurs et du matériel d'incendie, notamment des extincteurs portatifs des catégories A, B, C, D et K, en :

- identifiant le matériel applicable pour la situation :
- Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), au *Code de prévention des incendies de l'Ontario* (CPIO), à la National Fire Protection Association (NFPA), aux Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.08 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail pour en assurer la sécurité en :

- enlevant et éliminant les matériaux superflus;
 - mettant le matériel en place;
 - repérant l'emplacement des fournitures et du matériel de premiers soins;
 - maintenant le chauffage, l'éclairage et la ventilation à des niveaux adéquats;
 - entreposant des combustibles inflammables;
 - s'assurant que le lieu de travail répond aux attentes du client en matière de propreté;
 - installant des barrières de protection et des panneaux de signalisation :
- Conformément au CSIEO, à la LSST, à la CNTS, aux normes Z432, Z462 et Z463 ainsi qu'aux cahiers des charges, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux attentes en matière de propreté.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.09 Respecter les méthodes de premiers soins et de RCP en cas de situation d'urgence en :

- appliquant la méthode convenant à l'incident ou à la situation d'urgence
(notamment le traitement des brûlures, des éraflures, des saignements, des coupures, des plaies, de l'inhalation de produits chimiques, des décharges électriques et de la contamination oculaire);
 - identifiant les personnes-ressources désignées;
- de manière à stabiliser l'état de la victime et à la préparer à recevoir d'autres traitements :
- Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux exigences de production de rapports de l'autorité compétente, aux cahiers des charges, aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.10 Respecter les méthodes de signalement d'incidents de nature électrique en :

- appliquant la méthode convenant à l'incident ou à la situation d'urgence;
- identifiant les personnes-ressources désignées :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, aux exigences de production de rapports de l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), aux cahiers des charges, aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.11 Utiliser et entretenir des vêtements et du matériel de protection individuelle y compris des casques de sécurité, des gants, des lunettes de sécurité, des masques, des écrans faciaux, des protège-oreilles et des protège-tympons, des combinaisons, des vestes réfléchissantes, des chaussures de sécurité, des amortisseurs de chute, des respirateurs, des harnais, des appareils respiratoires, des appareils d'échantillonnage de l'air, des détecteurs de gaz et des dosimètres, en :

- choisissant les vêtements et le matériel convenant à la situation;
- vérifiant les certifications (notamment les dates d'expiration);
- inspectant l'état des vêtements et du matériel (notamment pour déterminer le niveau d'usure et la présence de fissures, de trous);
- l'ajustant;
- l'étalonnant, au besoin;

Afin de prévenir les arcs électriques et les coups d'arc;

Afin d'assurer sa sécurité et celle des autres :

Conformément à la LSST, à l'IHSA, aux normes Z462 et Z463 de la CSDA, aux cahiers des charges, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux directives du fabricant.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.12 Utiliser et entretenir du matériel de protection individuelle protégeant des arcs électriques et des coups d'arcs y compris de gants et des écrans faciaux en :

- choisissant les vêtements et le matériel convenant à la situation;
- respectant les exigences précisées en matière de service nominal;
- vérifiant les certifications (notamment les dates d'expiration);
- inspectant l'état des vêtements et du matériel (notamment pour déterminer le niveau d'usure et la présence de fissures, de trous);
- l'ajustant;

- l'étalonnant, au besoin;

Afin d'assurer sa sécurité et celle des autres :

Conformément à la norme Z462 de la CSA, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux lois et aux règlements applicables, aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.13 Mettre en pratique des méthodes de verrouillage, d'étiquetage et d'essai en :

- informant les autorités compétentes;
- installant des dispositifs de verrouillage et en conservant la clé;
- posant et datant des étiquettes;
- communiquant avec les autres métiers et parties concernées (par exemple le propriétaire de l'entreprise);
- utilisant des dispositifs d'isolement des sources d'énergie, notamment des dispositifs de verrouillage, des connecteurs amovibles, des génératrices au sol portables temporaires;
- respectant les méthodes de blocage, au besoin;
- réglant le problème au besoin;
- enlevant le dispositif de verrouillage lorsque le travail est terminé;

Pour isoler et contrôler les sources d'énergie dangereuse :

Conformément à la LSST, aux directives du fabricant, au CCÉ, au CSIEO, à la norme Z460 de la CSA, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.14 Déterminer si le système est sous tension ou hors tension en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- vérifiant la tension et l'intensité;
- examinant le système afin de trouver les dispositifs de verrouillage et d'étiquetage :

Pour prévenir les électrocutions, les brûlures électriques, les incendies, les coups ou d'autres blessures que peuvent subir le travailleur et le public.

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux règlements applicables, au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), aux lois et aux règlements applicables, aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.15 Mettre hors tension des systèmes sous tension en :

- isolant les tensions des sources;
- drainant l'énergie accumulée existante (notamment dans les condensateurs, les accumulateurs hydrauliques, les réservoirs sous pression à air);
- verrouillant toutes les sources d'alimentation :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, aux lois et aux règlements applicables, aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8050.16 Suivre le programme et les méthodes concernant la sécurité des installations électriques au moment d'effectuer des travaux sous tension en :

- déterminant les méthodes de travail sous tension sécuritaire;
- respectant les mesures et les méthodes de sécurité (y compris les mesures liées aux atmosphères dangereuses qui pourraient entraîner des explosions et des incendies) :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, aux lois et aux règlements applicables, aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8051.0 Créer, modifier et interpréter des schémas, des dessins et des devis

Les électriciennes et les électriciens créent, modifient et interprètent des schémas, des dessins et des devis dans le cadre de leur travail. Il est important que les électriciens et les électriciennes qui travaillent avec des schémas, des dessins et des devis comprennent comment lire et interpréter des symboles électriques et qu'ils et elles reconnaissent et appliquent différents types de dessins et leurs utilisations. Les électriciens et les électriciennes devraient utiliser des schémas, des dessins et des devis pour prévoir les dangers sur le lieu de travail. Les électriciens industriels ou électriciennes industrielles doivent comprendre les dessins et les schémas électriques pour réparer et dépanner les systèmes électriques industriels et des installations. Les électriciens industriels ou électriciennes industrielles travaillent avec différents diagrammes et schémas, notamment des schémas fonctionnels, des schémas à images, des schémas unifilaires, des schémas de câblage, des schémas de bornes, des schémas, et des schémas d'implantation électriques.

Aptitudes

8051.01 Créer des esquisses, y compris des schémas, des vues en élévation, des dessins isométriques, des diagrammes d'interférence, des schémas de câblage et des schémas de montage en :

- utilisant les outils et la technologie disponibles;
- faisant référence aux dessins et aux devis existants, notamment les dessins du fournisseur, les dessins de coupe;
- associant les dessins et les devis au site réel;
- visualisant le projet ou le système achevé;
- en établissant les distances, les dégagements, les hauteurs d'assemblage, l'emplacement d'autre matériel et d'autres composants;

Pour veiller à ce que l'esquisse soit exacte afin de faciliter l'achèvement des travaux.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◊ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8051.02 Modifier des dessins, y compris des relevés, des schémas, des vues en élévation, des dessins isométriques, des diagrammes d'interférence et dessins relatifs aux circuits logiques en :

- utilisant les outils et la technologie disponibles;
- obtenant les approbations des modifications;
- enregistrant les modifications, les ajouts et les substitutions aux dessins;

Pour s'assurer que le jeu de plans est complet et à jour afin de faciliter l'achèvement des travaux conformément aux exigences des autorités approbatrices :

Conformément aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8051.03 Interpréter des dessins et des devis d'architecture y compris les dessins et les devis des structures et des sites en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail;

Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :

Conformément aux normes de l'industrie.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8051.04 Interpréter des dessins et des devis mécaniques en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins mécaniques et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail;

Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :

Conformément aux normes de l'industrie.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8051.05 Interpréter des dessins et des devis de distribution électrique en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail;

Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :

Conformément aux normes de l'industrie.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8051.06 Interpréter des dessins et des devis d'instrumentation et de communication en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins d'instrumentation, de communication et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail;

Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :

Conformément aux normes de l'industrie.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8051.07 Interpréter des dessins et des devis d'électricité en :

- lisant le cartouche ou la page titre des dessins;
- déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet; identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail;

Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :

Conformément aux normes de l'industrie.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8051.08 Interpréter des dessins et des devis relatifs aux relais, aux semi-conducteurs et aux circuits logiques en :

- déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier;
- effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet;
- identifiant et interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes;
- vérifiant la dernière révision ou le dernier document de travail;

Pour s'assurer que les interprétations sont exactes :

Conformément aux normes de l'industrie.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8051.09 Dresser une liste du matériel et des matériaux en fonction des dessins et des devis, afin d'achever des travaux; conformément aux lois et aux règlements applicables, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.0 Utiliser et entretenir des outils et du matériel

Les électriciens et les électriciennes utilisent divers outils et matériel pour exécuter leur travail. Cela peut inclure des outils à main, des outils électriques, du matériel d'arrimage, de levage et de tirage, du matériel d'accès, des échafaudages et des plates-formes de travail élévatoires et d'autres outils et matériel spécialisés. Les électriciens et les électriciennes doivent veiller à ce que ces outils soient utilisés et entretenus de manière appropriée pour leur propre sécurité et celle de leurs collègues et d'autres personnes présentes sur le chantier. Les électriciens et les électriciennes peuvent recevoir de la formation et une certification à l'égard de l'utilisation et de l'entretien de ces outils et de ce matériel.

Aptitudes

8052.01 Utiliser et entretenir outils à main (non électriques) y compris des clés, des pinces, des outils de fixation, des outils à mesurer, des outils de coupe, des outils d'assemblage, des outils de mise à niveau, des outils d'arrimage, des chevalets et d'autres types de matériel de manutention des matériaux en :

- choisissant l'outil, en veillant à ce que l'outil à main et l'accessoire conviennent à l'utilisation;
- veillant à ce que l'état de fonctionnement de l'outil à main et de l'accessoire soit conforme à celui précisé;
- nettoyant et lubrifiant les outils conformément aux spécifications du fabricant;
- réparant ou jetant les outils et les accessoires défectueux;
- commandant et remplaçant des accessoires et des composants au besoin;
- signalant des déficiences au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé à l'outil ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur : Conformément aux recommandations du fabricant, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, au *SIMDUT*, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8052.02 Utiliser et entretenir des outils et des accessoires motorisés (électriques, hydrauliques, pneumatiques) y compris des perceuses, des meuleuses, des scies circulaires, des perceuses à colonne, des tronçonneuses, des scies cylindriques, du matériel de soudage, des forets, des lames de scie et des meules en :

- choisissant l'outil et l'accessoire;
- veillant à ce que l'outil électrique et l'accessoire conviennent à l'utilisation;
- veillant à ce que l'état de l'outil électrique et des accessoires soit conforme à celui précisé, notamment en inspectant les cordons, les dispositifs de connexion, les boîtiers et les dispositifs de commande;
- veillant à ce que l'outil soit muni d'un disjoncteur de fuite de terre au besoin;
- nettoyant et lubrifiant les outils conformément aux spécifications du fabricant;
- veillant à ce que l'outil électrique et les accessoires portent une marque d'homologation au besoin;

- réparant ou jetant les outils et les accessoires défectueux;
- commandant et remplaçant des accessoires et des composants au besoin;
- signalant des déficiences au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé à l'outil électrique ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.03 Utiliser et entretenir du matériel d'arrimage et de levage en :

- choisissant le matériel qui convient;
- veillant à ce que la dimension et le type conviennent à l'emplacement, aux tâches et aux conditions;
- s'assurant que le matériel est en bon état;
- s'assurant que le matériel est commandé par signaux à bras ou vocaux;
- commandant et remplaçant des accessoires et des composants au besoin;
- signalant des déficiences ou des problèmes au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé au matériel ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur :
Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.04 Utiliser des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices y

compris des monte-personnel, les tables élévatrices à ciseaux, les élévateurs à nacelle, les échafaudages volants et les chaises de gabier requis pour installer et réparer des installations électriques en :

- choisissant l'appareil ou la plate-forme qui convient;
- veillant à ce que la dimension et le type conviennent à l'emplacement, aux tâches et aux conditions;
- veillant à ce que l'état de l'appareil ou de la plate-forme et de ses composants soit conforme à celui précisé;
- s'assurant que le matériel est commandé par signaux à bras ou vocaux;
- signalant des déficiences ou des problèmes au besoin;

afin que l'appareil ou la plate-forme ne subisse aucun dommage ou que l'opérateur ne subisse aucune blessure, conformément aux dessins techniques, aux conditions du lieu de travail, à la LSST, à l'IHSA, à la CNTS, aux recommandations du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.05 Entreposer des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices y compris des monte-personnel, des tables élévatrices à ciseaux, des élévateurs à nacelle, des échafaudages volants et des chaises de gabier requis pour installer et réparer des installations électriques en :

- démantelant et démontant les appareils, les plates-formes et leurs composants;
- entreposant et étiquetant les appareils, les plates-formes et leurs composants au besoin;
- signalant des défauts ou des problèmes au besoin;

afin que l'appareil ou la plate-forme ne subisse aucun dommage ou que l'opérateur ne subisse aucune blessure, conformément aux dessins techniques, aux conditions du lieu de travail, à la LSST, à l'IHSA, à la CNTS, aux recommandations du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.06 Utiliser des méthodes de coupage et de soudage aux gaz liées au métier en :

- choisissant l'outil de coupage ou de soudage qui convient;
- veillant à ce que l'appareil convienne à l'utilisation;
- veillant, au moyen d'une inspection, à ce que l'état des appareils soit conforme à celui précisé;
- signalant des défauts au besoin;

pour installer des supports, des crochets et des contrefiches à l'aide du matériel de sécurité applicable afin d'assurer la résistance de la soudure, conformément à la LSST, à l'IHSA, au BCS, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.07 Cerner les besoins en matériel et en matériaux électriques en :

- déterminant et ordonnant les besoins en matériaux;
- examinant les calendriers de livraison, en s'assurant qu'une aire d'entreposage est disponible;
- consignait l'ensemble des stocks;
- veillant à l'approbation de tout le matériel électrique;
- maintenant un approvisionnement suffisant d'articles fréquemment utilisés :

Conformément aux spécifications du chantier, à la réglementation gouvernementale, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.08 Utiliser des outils de pliage et de filetage de conduits y compris des outils de pliage et de filetage de conduits manuels et électriques en :

- choisissant l'outil et l'accessoire qui conviennent;
- veillant à ce que l'outil et l'accessoire conviennent à l'utilisation;
- veillant à ce que l'état de fonctionnement de l'outil et de l'accessoire soit conforme à celui précisé;
- entretenant l'outil au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif;
- réparant ou remplaçant l'outil et ses composants au besoin;
- signalant des défauts au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé à l'outil ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur, de façon à finir le conduit aux fins d'installation :

Conformément à la CSA, au CSIEO, au CCÉ, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.09 Utiliser et entretenir les outils à charge explosive en :

- choisissant et en portant du matériel de protection individuelle;
- choisissant l'outil, en veillant à ce que l'outil et l'accessoire conviennent à l'utilisation;
- veillant à ce que l'état de fonctionnement de l'outil à charge explosive et de l'accessoire soit conforme à celui précisé;
- préparant l'outil à l'application;
- nettoyant conformément aux spécifications du fabricant;
- réparant ou jetant les outils et les accessoires défectueux;
- retirant les cartouches ou les coups défectueux ou n'ayant pas fonctionné et en assurant leur élimination sécuritaire;
- commandant et remplaçant des accessoires et des composants au besoin;
- signalant des déficiences au besoin;
- mettant les outils hors service au besoin;

Pour qu'aucun dommage ne soit causé à l'outil ou qu'aucune blessure ne soit causée à l'utilisateur : Conformément aux recommandations du fabricant, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux règlements relatifs aux établissements industriels au SIMDUT, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8052.10 Utiliser des outils de soudage par aluminothermie en :

- portant du matériel de protection individuelle, par exemple du matériel de protection respiratoire et de ventilation;
- éliminant les dangers
- évaluant les conditions environnementales;
- veillant à ce que l'humidité ne pénètre pas les moules;
- veillant à ce que les dispositifs de protection contre les incendies soient accessibles;
- veillant à ce que le dispositif convienne à l'utilisation;
- veillant, au moyen d'une inspection, à ce que l'état des appareils soit conforme à celui précisé;
- respectant les directives d'utilisation;
- signalant des déficiences au besoin;

De façon à relier des conducteurs à d'autres conducteurs ou composants métalliques, ou des composants métalliques à d'autres composants métalliques;

De façon à prévenir les brûlures et l'inhalation de fumées toxiques :

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux règlements relatifs aux établissements industriels, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.0 Utiliser et entretenir du matériel d'essai et des appareils de mesure

À mesure que la technologie évolue, l'utilisation du matériel d'essai et des appareils de mesure devient de plus en plus importante pour permettre aux électriciens et aux électriciennes de faire leur travail. Ce matériel et ces appareils peuvent inclure notamment des ampèremètres, des multimètres, des oscilloscopes, des appareils d'imagerie thermographique, du matériel d'essai ultrasonique, des contrôleurs de résistance et autres. Les électriciens et les électriciennes doivent veiller à ce que ces outils et ces appareils soient utilisés et entretenus de manière appropriée pour leur propre sécurité et celle de leurs collègues et d'autres personnes qui entrent dans leur installation. Les électriciens et les électriciennes peuvent recevoir de la formation et une certification à l'égard de l'utilisation et de l'entretien de ces contrôleurs et de ces appareils de mesure, en particulier en cas de changements à la technologie. Les entreprises continuent de fabriquer du matériel d'essai et des appareils de mesure nouveaux et diversifiés de façon à répondre aux besoins des électriciens et des électriciennes.

Aptitudes

8053.01 Utiliser et entretenir des multimètres analogiques et numériques en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle;
- choisissant et installant l'appareil qui convient à l'utilisation;
- veillant à ce que l'appareil choisi ait la qualification de catégorie appropriée, qu'il soit approuvé, qu'il réponde aux exigences en matière de tension, de courant et de résistance applicables au système mis à l'essai;
- étalonnant le multimètre au besoin;
- vérifiant le fonctionnement du multimètre au moyen d'une source connue avant et après l'essai afin d'en assurer le bon fonctionnement;
- veillant à ce que l'utilisateur respecte toutes les méthodes d'essai recommandées;
- entretenant l'appareil au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif :

Conformément aux normes Z462 et Z463 de la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8053.02 Utiliser et entretenir des contrôleurs d'isolement y compris des mégohmmètres en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- choisissant l'appareil convenant à la tâche;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que le circuit ou le matériel mis à l'essai est mis hors tension et isolé;
- isolant le public et d'autres travailleurs du danger ou du matériel au besoin;
- veillant à ce que l'utilisateur respecte toutes les méthodes d'essai recommandées;
- entretenant l'appareil au besoin :

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.03 Utiliser et entretenir oscilloscopes y compris des dispositifs analogiques et numériques en :

- choisissant l'appareil convenant à la tâche;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que le dispositif soit approuvé et convienne à l'utilisation;
- entretenant l'appareil au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.04 Utiliser et entretenir des oscilloscopes en :

- choisissant l'appareil convenant à la tâche;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que le dispositif soit approuvé et convienne à l'utilisation;
- entretenant l'appareil au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.05 Utiliser et entretenir du matériel d'essai à haute tension y compris des détecteurs de tension, des indicateurs en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle;
- choisissant l'appareil qui convient à l'utilisation;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que l'appareil convienne à l'utilisation;
- veillant à ce que l'utilisateur respecte toutes les méthodes d'essai recommandées;
- obtenant une nouvelle homologation pour l'appareil au besoin;
- entretenant l'appareil au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.06 Utiliser et entretenir du matériel d'essai électronique y compris des sondes logiques, des étalonneurs de boucles à milliampères, des capteurs de température à résistance, des étalonneurs de thermocouples, des générateurs de signaux et des oscilloscopes en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- choisissant le matériel convenant à la tâche;
- étalonnant le matériel au besoin;
- veillant à ce que le matériel soit approuvé au besoin;
- entretenant le matériel au besoin, y compris de l'entretien préventif et prédictif :

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

U8053.07 Utiliser et entretenir du matériel d'essai informatisé et du matériel y compris une interface homme-machine (IHM), des logiciels de dépannage pour automates programmables, des logiciels de collecte de données en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- choisissant le matériel qui convient à l'utilisation;
- programmant le matériel au besoin;
- entretenant le matériel au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.08 Utiliser et entretenir des enregistreurs graphiques y compris des analyseurs de réseaux, de la qualité de l'alimentation, de logique et de vibration et des analyseurs thermiques en :

- choisissant l'appareil convenant à la tâche;
- étalonnant l'appareil au besoin;
- veillant à ce que le dispositif soit approuvé et convienne à l'utilisation;
- entretenant le dispositif :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.09 Utiliser et entretenir du matériel spécial d'essai électrique y compris des indicateurs de transposition de phases, des wattmètres, des enregistreurs d'énergie et des analyseurs de la qualité d'alimentation en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle y compris du matériel de protection contre les arcs électriques si nécessaire;
- choisissant le matériel convenant à la tâche;
- étalonnant le matériel au besoin;
- veillant à ce que l'appareil choisi ait la qualification appropriée, qu'il soit approuvé, qu'il réponde aux exigences en matière de tension, de courant, de résistance et d'impédance applicables au système mis à l'essai;
- évaluant les conditions dangereuses;
- veillant à ce que l'utilisateur respecte toutes les méthodes d'essai recommandées;
- entretenant le matériel au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.10 Utiliser et entretenir du matériel spécial d'essai y compris la thermographie infrarouge, des capteurs sans contact (notamment des capteurs de température et de tension), des contrôleurs d'illumination et des analyseurs de vibration, du matériel d'essai par ultra-sons en :

- se protégeant avec du matériel de protection individuelle si nécessaire;
- choisissant le matériel qui convient à l'utilisation;
- calibrant et configurant le matériel au besoin;
- entretenant le matériel au besoin :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8053.11 Utiliser et entretenir des contrôleurs de réseau pour les réseaux de communication, y compris Ethernet, DeviceNet, Modbus et des systèmes de commande de surveillance et d'acquisition de données (SCADA) en :

- choisissant le matériel convenant à la tâche;
- étalonnant le matériel au besoin;
- veillant à ce que le dispositif convienne à l'utilisation;
- entretenant le matériel au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8054.0 Dispositifs d'instrumentation et systèmes de commande automatisés

Un système d'instrumentation est un ensemble d'instruments servant à mesurer, surveiller et contrôler un processus. Cela revêt une pertinence particulière pour les électriciens industriels et les électriciennes industrielles travaillant dans un environnement de production ou de fabrication. Cet ensemble de compétences fait référence aux travaux effectués par les électriciens et les électriciennes sur les dispositifs d'instrumentation tels que les dispositifs à commandes proportionnelles, intégrales et dérivées, et les systèmes de commande automatisés tels que les systèmes à commande répartie, les automates programmables et les interfaces homme-machine. En travaillant avec certains de ces systèmes, les électriciens et les électriciennes doivent tenir compte des exigences en matière de santé et de sécurité, notamment les exigences relatives à la protection et au verrouillage.

Aptitudes

8054.01 Installer des dispositifs d'instrumentation y compris des dispositifs de commande de 4 à 20 milliampères et de 1 à 5 volts (de boucle et à la sortie), des dispositifs à commandes proportionnelles en :

- choisissant le câblage, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- déterminant les exigences en matière de câbles de protection;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- étalonnant les dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◊ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8054.02 Dépanner des dispositifs d'instrumentation y compris des dispositifs de commande de 4 à 20 milliampères et de 1 à 5 volts (de boucle et à la sortie), des dispositifs à commandes proportionnelles en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation;
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant l'étalonnage des dispositifs au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8054.03 Entretien des dispositifs d'instrumentation y compris des dispositifs de commande de 4 à 20 milliampères et de 1 à 5 volts (de boucle et à la sortie), des dispositifs à commandes proportionnelles en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplissant la documentation au besoin;
- étalonnant les dispositifs :

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8054.04 Installer des systèmes de commande automatisés y compris des systèmes à commande répartie, des automates programmables et des interfaces homme-machine en :

- choisissant le câblage, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation et en se conformant aux conditions environnementales;
- choisissant les dispositifs de commande et d'entrée/sortie convenant à l'utilisation et en se conformant aux conditions environnementales;
- désignant le logiciel et en déterminant la compatibilité avec d'autres systèmes de commande des procédés, c.-à-d. des semi-conducteurs à tension variable;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- déterminant les exigences en matière de câbles de protection;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- reconnaissant les réseaux et les protocoles de communication;
- installant des logiciels d'exploitation;
- branchant les liens de communication;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- programmant les dispositifs et les systèmes;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- vérifiant les dispositifs d'entrée/sortie;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8054.05 Dépanner des systèmes de commande automatisés y compris des systèmes à commande répartie, des automates programmables et des interfaces homme-machine en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- vérifiant l'état;
- réparant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation;
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant l'étalonnage des dispositifs au besoin;
- utilisant des logiciels afin d'assurer la fonctionnalité;
- contournant les dispositifs non liés à la sécurité en installant des cavaliers ou de l'isolement au besoin;
- recourant à des procédures et à des logiciels de diagnostic;
- téléchargeant ou rechargeant des logiciels au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8054.06 Entretien des systèmes de commande automatisés y compris des systèmes à commande répartie, des automates programmables et des interfaces homme-machine en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplaçant les filtres;
- optimisant les logiciels et le système;
- mettant à jour et sauvegardant des programmes et des systèmes;
- remplissant la documentation au besoin;

Électricien industriel ou électricienne industrielle

Conformément au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.0 Installer, dépanner, réparer et entretenir des réseaux de câblage

Les électriciens et les électriciennes qui travaillent sur des installations de câblage devraient toujours déterminer l'état du système (sous tension ou hors tension) et respecter les protocoles de sécurité applicables. Les électriciens et les électriciennes devraient également envisager l'utilisation de matériel et d'outils mécaniques (c.-à-d. des extracteurs, des cintreuses) afin de réduire la demande physique liée à l'installation, au dépannage, à la réparation et à l'entretien des installations de câblage.

Aptitudes

8055.01 Installer des gaines de distribution y compris la canalisation principale (barres sous gaine), les dispositifs enfichables, les supports, la protection mécanique et les éléments coupe-feu en :

- choisissant et utilisant des composants qui conviennent à l'utilisation;
- serrant les connexions électriques au besoin;
- assemblant et soutenant les systèmes (horizontalement et verticalement);
- effectuant les raccordements;
- effectuant des essais afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de courts-circuit ni de mise à la terre :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux plans et devis, aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseure ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8055.02 Entretien des gaines de distribution y compris la canalisation principale (barres sous gaine), les dispositifs enfichables, les supports, la protection mécanique et les éléments coupe-feu en :

- effectuant des inspections afin de repérer des défauts et en corrigeant ces défauts le cas échéant;
 - veillant à l'absence de détérioration des connexions (thermique et visuelle);
 - nettoyant les surfaces intérieures et extérieures au besoin;
 - effectuant des essais afin de veiller à l'intégrité de l'isolement (pas de court-circuit ni de mise à la terre) :
- Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux plans et devis, aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.03 Installer le câblage de circuits de dérivation pour les charges y compris l'éclairage, les prises, le chauffage et les moteurs en :

- choisissant et utilisant des composants qui conviennent à l'utilisation;
- disposant les circuits de dérivation;
- assurant la mise à la masse;
- choisissant le dispositif de protection de surintensité;
- choisissant le calibre, la tension nominale, le type et le matériau du conducteur (c.-à-d. l'isolement, le cuproaluminium) :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.04 Dépanner le câblage de circuits de dérivation pour les charges y compris l'éclairage, les prises, le chauffage et les moteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;

- inspectant le câblage et cherchant la cause profonde des défauts, le cas échéant;
- corrigeant et réparant le problème;
- essayant le fonctionnement afin de veiller à la restauration de la fonctionnalité;
- remettant le matériel en service opérationnel :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.05 Installer des chemins de câbles d'alimentation, de transmission de données et de communication en :

- choisissant les chemins de câbles d'alimentation et les composants qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre, du poids et du type d'utilisation du câble);
- achevant la disposition;
- installant des supports (verticaux et horizontaux) au besoin;
- mettant les chemins de câbles d'alimentation à la terre au besoin;
- s'assurant que les exigences en matière de dégagement sont respectées;
- s'assurant que les exigences en matière de ventilation sont respectées;
- veillant à ce que des éléments coupe-feu soient installés au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.06 Installer des câbles simples (métalliques et non métalliques) en :

- choisissant les câbles et les composants qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre, du poids et du type d'utilisation du câble);
- achevant la disposition;
- installant des supports (verticaux, horizontaux et non ferreux) au besoin;

Électricien industriel ou électricienne industrielle

- mettant les gaines métalliques à la terre au besoin;
- s'assurant que les exigences en matière de dégagement entre les câbles sont respectées;
- assurant la configuration des phases au moment d'installer les câbles en parallèle;
- veillant à ce que des éléments coupe-feu soient installés au besoin;
- choisissant les raccords au besoin afin qu'ils correspondent à la désignation du boîtier et au type de câble;
- effectuer un raccordement au besoin afin de limiter les courants de gaines et de Foucault :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.07 Installer des câbles multiconducteurs (métalliques et non métalliques) en :

- choisissant les câbles et les composants qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre, du poids et du type d'utilisation du câble);
- achevant la disposition;
- installant des supports (verticaux et horizontaux) au besoin;
- mettant les gaines métalliques à la terre au besoin;
- s'assurant que les exigences en matière de dégagement entre les câbles sont respectées;
- veillant à ce que des éléments coupe-feu soient installés au besoin :
- choisissant les raccords au besoin afin qu'ils correspondent à la désignation du boîtier et au type de câble;
- effectuant des raccordements au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

Électricien industriel ou électricienne industrielle

8055.08 Installer des conduits et des tubes non métalliques y compris des conduits rigides en métal et en polychlorure de vinyle (PVC), des conduits renforcés de en résine thermodurcissable et des tubes électriques non métalliques en :

- choisissant les conduits et les tubes qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre du conducteur, de l'expansion et de la contraction, des exigences liées à la propagation des flammes, de l'exposition à la lumière du soleil et du type d'utilisation);
- achevant la disposition;
- installant des supports (verticaux, horizontaux, expansion et contraction) au besoin;
- installant des conducteurs de mise à la masse au besoin;
- veillant à ce que la pénétration des séparations coupe-feu soit conforme aux exigences de l'industrie au besoin;
- scellant afin de prévenir l'infiltration d'humidité et de gaz au besoin;
- agençant les raccords au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.09 Installer des conduits et des tubes métalliques y compris des tubes rigides, souples, étanches aux liquides et métalliques électriques en :

- choisissant les conduits et les tubes qui conviennent à l'utilisation (tenir compte du calibre du conducteur, de la vibration, de l'expansion et de la contraction et du type d'utilisation);
- achevant la disposition;
- installant des supports (verticaux, horizontaux, expansion et contraction) au besoin;
- installant des conducteurs de mise à la masse au besoin;
- veillant à ce que la pénétration des séparations coupe-feu soit conforme aux exigences de l'industrie au besoin;
- scellant afin de prévenir l'infiltration d'humidité et de gaz au besoin;
- agençant les raccords au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.10 Installer des systèmes électriques de chauffage y compris des générateurs d'air pulsé électriques, des chaudières électriques, des appareils de chauffage par convection, des appareils de chauffage par rayonnement, des câbles de réchauffage des conduits, des chauffe-conduits, des câbles chauffants, des éléments chauffants en ligne couplés (circulation et immersion), des échangeurs, des thermostats, des dispositifs de protection contre la surchauffe et le dépassement des limites de fonctionnement en :

- choisissant les systèmes, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- raccordant le matériel et les commandes;
- surveillant les mises à la masse défectueuses au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.11 Dépanner des systèmes électriques de chauffage y compris des générateurs d'air pulsé électriques, des chaudières électriques, des appareils de chauffage par convection, des appareils de chauffage par rayonnement, des câbles de réchauffage des conduits, des chauffe-conduits, des câbles chauffants, des éléments chauffants en ligne couplés (circulation et immersion), des échangeurs, des thermostats, des dispositifs de protection contre la surchauffe et le dépassement des limites de fonctionnement en :

- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- repérant les continuités;
- repérant les anomalies;
- vérifiant la tension;
- vérifiant le courant;
- vérifiant les systèmes de commande (c.-à-d. les systèmes haut/bas);
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- consultant les devis et les dessins d'installation :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.12 Réparer des systèmes électriques de chauffage y compris des générateurs d'air pulsé électriques, des chaudières électriques, des appareils de chauffage par convection, des appareils de chauffage par rayonnement, des câbles de réchauffage des conduits, des chauffe-conduits, des câbles chauffants, des éléments chauffants en ligne couplés (circulation et immersion), des échangeurs, des thermostats, des dispositifs de protection contre la surchauffe et le dépassement des limites de fonctionnement en :

- repérant et retirant les éléments chauffants et les commandes;
- remplaçant les éléments chauffants et les commandes au besoin;
- réinitialisant les commandes;
- réparant les défauts repérés;
- nettoyant et ajustant les composants;
- réalisant des essais de système et de commande après les réparations;
- consignait les essais et les réparations au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.13 Installer le câblage dans des emplacements dangereux, y compris de nouvelles installations et des modifications en :

- respectant les mesures et les méthodes de sécurité (y compris les mesures liées aux atmosphères dangereuses qui pourraient entraîner des explosions et des incendies) :
- choisissant les systèmes, le matériel, les outils et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- désignant les zones et les divisions en fonction de la catégorie de secteur;
- choisissant la méthode de câblage qui convient à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- achevant les raccordements;
- scellant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), à l'Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.14 Installer des réseaux de distribution aériens y compris les systèmes monophasés et triphasés d'alimentation, de communication, de transmission de données et de fibres optiques, en :

- choisissant les systèmes, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- déterminant les dégagements par rapport au sol et aux édifices et aux installations électriques existantes;
- sélectionnant et installant les supports des conducteurs (c.-à.-d. des barres, des baies);
- vérifiant la portée maximale;
- déterminant les exigences en matière de mise à la terre et à la masse;
- installant la mise à la masse;
- installant le dispositif de protection de surintensité;
- installant des haubans :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.15 Installer des câbles à courant continu enfouis sous terre pour des systèmes monophasés et triphasés d'alimentation, de communication, de transmission de données et de fibres optiques en :

- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- déterminant la zone desservie, la protection mécanique, l'espacement des câbles dans la tranchée et le remblai;
- choisissant et installant le ruban de positionnement/marquage;
- déterminant les exigences en matière de mise à la terre et à la masse;
- déterminant l'expansion et la contraction, y compris le mouvement et le tassement découlant des conditions environnementales;
- installant le dispositif de protection de surintensité au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.16 Installer des conduits souterrains pour des systèmes monophasés et triphasés d'alimentation, de communication, de transmission de données et de fibres optiques en :

- choisissant les conduits, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- achevant la disposition;
- déterminant la zone desservie, la protection mécanique, l'espacement des câbles dans la tranchée, le remblai et les supports;
- choisissant et installant le ruban de positionnement/marquage;
- déterminant les exigences en matière de mise à la terre et à la masse;
- déterminant l'expansion et la contraction, y compris le mouvement et le tassement découlant des conditions environnementales;
- installant le dispositif de protection de surintensité au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), aux conditions environnementales, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.17 Installer des systèmes de protection cathodique y compris des redresseurs, des anodes sacrificielles et des raccords de matériel en :

- choisissant le câblage, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- raccordant;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.18 Entretien des systèmes de protection cathodique y compris des redresseurs, des anodes sacrificielles et des raccords de matériel en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- installant des cavaliers de dérivation au besoin;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux politiques de l'entreprise et aux spécifications du client.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.19 Raccorder l'alimentation aux systèmes de CVC/R en :

- déterminant les exigences en matière de puissance raccordée;
- choisissant et installant les circuits de dérivation;
- raccordant et étiquetant les conducteurs;
- assemblant les commutateurs d'isolement;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.20 Installer des commandes de CVC/R en :

- choisissant le câblage, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation et en se conformant aux conditions environnementales;
- choisissant les dispositifs de commande et d'entrée/sortie convenant à l'utilisation et en se conformant aux conditions environnementales;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- choisissant, localisant et assemblant les dispositifs de commande;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- étiquetant et raccordant les conducteurs;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8055.21 Entretenir les commandes et les raccordements électriques des systèmes de CVC/R en :

- verrouillant et étiquetant;
- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de distribution électrique

Le matériel de distribution assure et facilite la distribution efficace de l'énergie vers le matériel et les systèmes électriques, permettant ainsi l'utilisation sécuritaire de l'électricité.

Aptitudes

8056.01 Installer des wattmètres et des compteurs d'énergie y compris des dispositifs de facturation, des systèmes de surveillance énergétique, des transformateurs de courant, des transformateurs de tension, des compteurs d'énergie en :

- choisissant le matériel qui convient au système;
- achevant la disposition;
- installant le système, le matériel et leurs composants;
- achevant les raccordements;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8056.02 Installer des dispositifs de protection et de commande haute tension y compris des dispositifs de débranchement, des parafoudres, des fusibles et des disjoncteurs en :

- choisissant les dispositifs, le matériel et les composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- achevant la disposition du matériel et de ses composants;
- installant et achevant les raccordements, notamment les cônes de contrainte et les boîtes d'extrémité;
- réglant les dispositifs de protection contre les surintensités conformément aux exigences de conception et de coordination;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité et en démarrant les systèmes :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), à l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

Électricien industriel ou électricienne industrielle

8056.03 Entretien des dispositifs de protection et de commande haute tension y compris des dispositifs de débranchement, des parafoudres, des fusibles et des disjoncteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- installant des mises à la terre pour des raisons de protection au besoin;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction des services publics et celle de l'entreprise;
- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique et des mesures de la résistance d'isolement;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), à l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.04 Installer des dispositifs de protection et de commande basse tension y compris des dispositifs de débranchement, des parafoudres, des fusibles et des disjoncteurs en :

- choisissant les dispositifs, le matériel et les composants qui correspondent aux calculs, aux plans et aux devis;
- achevant la disposition du matériel et de ses composants;
- installant et achevant les raccordements, notamment les conducteurs et les barres omnibus;
- réglant les dispositifs de protection contre les surintensités conformément aux exigences de conception et de coordination;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité et en démarrant les systèmes :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), à l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

Électricien industriel ou électricienne industrielle

8056.05 Entretien des dispositifs de protection et de commande basse tension y compris des dispositifs de débranchement, des parafoudres, des fusibles et des disjoncteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- installant des mises à la terre pour des raisons de protection au besoin;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique et des mesures de la résistance d'isolement;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), à l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.06 Installer des transformateurs de distribution à l'huile et à sec haute tension en :

- choisissant les transformateurs en fonction de leur taille et de leur type afin de respecter les plans et les devis;
- achevant la disposition;
- configurant et raccordant les conducteurs primaires et secondaires, notamment les barres omnibus, les triangles, les étoiles, les cônes de contrainte et les boîtes d'extrémité;
- choisissant les prises de tension primaires et secondaires;
- installant et achevant des mises à la terre au besoin;
- respectant les méthodes de mise sous tension du fabricant, y compris le trempage;
- effectuant des essais afin de vérifier le fonctionnement des prises de tension primaires et secondaires;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité du matériel auxiliaire, notamment la ventilation, la pompe à l'huile et les capteurs de température et les détecteurs de niveau :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.07 Installer des transformateurs de distribution à l'huile et à sec faible tension en :

- choisissant les transformateurs en fonction de leur charge, de leur taille et de leur type afin de respecter les calculs, les plans et les devis;
- déterminant les exigences d'assemblage, y compris la capacité de supporter la taille du transformateur choisi, par exemple l'assemblage sur un plafond, un poteau, un mur, une tablette ou un plancher;
- achevant la disposition;
- configurant et raccordant les conducteurs primaires et secondaires, notamment les barres omnibus, les triangles, les étoiles, les autotransformateurs, les zigzags;
- choisissant les prises de tension primaires et secondaires;
- installant et achevant des mises à la terre au besoin;
- respectant les méthodes de mise sous tension du fabricant, y compris le trempage;
- effectuant des essais afin de vérifier le fonctionnement des prises de tension primaires et secondaires;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité du matériel auxiliaire, notamment la ventilation, la pompe à l'huile et les capteurs de température et les détecteurs de niveau :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.08 Entretien des transformateurs de distribution à l'huile et à sec haute et faible tension en :

- déterminant si l'huile de transformateur contient des BPC et en choisissant et en portant du matériel de protection individuelle en conséquence;
- déterminant la température de l'huile;
- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique et des mesures de la résistance d'isolement et un échantillonnage d'huile et en établissant le rapport de transformation;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction des services publics et celle de l'entreprise;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- nettoyant les composants, y compris les isolants, l'ouïe de ventilation, les filtres au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant des documents (y compris le rapport des substances désignées) au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), à l'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et

aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.09 Installer des tableaux de distribution de puissance en :

- choisissant des tableaux en déterminant leur charge, leur taille et leur type afin de respecter les calculs, les plans et les devis;
- choisissant des boîtiers de tableaux convenant à l'utilisation ou à l'environnement;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition en déterminant les dégagements nécessaires;
- raccordant les conducteurs, y compris ceux à haute et à basse tension;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- réglant les dispositifs de protection contre les surintensités conformément aux exigences de conception et de coordination;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité, y compris l'interverrouillage des clés, les réglages de déclenchement et la coordination;
- mettant les systèmes sous tension au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.10 Entretien des tableaux de distribution de puissance en :

- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- nettoyant des composants au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin, notamment des disjoncteurs;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.11 Installer des dispositifs de détection des défauts de terre en :

- choisissant le type de dispositif de détection des défauts de terre qui convient aux plans et aux devis ainsi qu'aux seuils de tension;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- définissant les réglages de déclenchement au besoin;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.12 Entretien des dispositifs de détection des défauts de terre en :

- effectuant des essais au besoin, y compris une mesure du courant de fuite;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- en dépannant les défauts ou les défauts, par exemple une défaillance de l'indicateur et des réglages de déclenchement incorrects;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.13 Installer des dispositifs de protection contre les défauts de terre en :

- choisissant le type de dispositif de protection contre les défauts de terre, y compris et l'ordonnement de zéros et le circuit de retour par la terre, qui convient aux plans et aux devis ainsi qu'aux seuils de courant et de tension;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- définissant les réglages de déclenchement, y compris les réglages du courant de fuite;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.14 Entretenir des dispositifs de détection des défauts de terre en :

- effectuant des essais au besoin, y compris une mesure du courant de fuite;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- en dépannant les défauts ou les défauts, par exemple une défaillance de l'indicateur et des réglages de déclenchement incorrects;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.15 Installer des disjoncteurs de fuite de terre y compris des disjoncteurs et d'autres dispositifs intégrés (catégorie autre que A) en :

- choisissant le disjoncteur de fuite de terre qui convient aux plans et aux devis ainsi qu'aux seuils de courant et de tension;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- définissant les réglages de déclenchement au besoin;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.16 Entretien des disjoncteurs de fuite de terre y compris des disjoncteurs et d'autres dispositifs intégrés (catégorie autre que A) en :

- effectuant des essais pour mesurer le courant de fuite;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.17 Installer du matériel de correction du facteur de puissance y compris des condensateurs, des transformateurs en zigzag, des moteurs synchrones en :

- choisissant le type et la taille du matériel en fonction du calcul de la correction du facteur de puissance;
- achevant la disposition;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant les raccordements;
- essayant la fonctionnalité au besoin;
- validant la correction en fonction des calculs :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au distributeur local d'électricité, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.18 Entretien du matériel de correction du facteur de puissance y compris des condensateurs, des transformateurs en zigzag, des moteurs synchrones en :

- relevant le facteur de puissance;
- déchargeant au besoin;
- effectuant des essais, notamment des essais d'imagerie thermographique et des essais de rigidité diélectrique;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant le fonctionnement des systèmes;
- jetant les composants conformément aux exigences et aux règlements en matière d'environnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au distributeur local d'électricité, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.19 Installer des systèmes de distribution à courant continu (c.c.) y compris du matériel d'urgence, des systèmes d'énergie renouvelable, des systèmes de centres de données, des systèmes de stockage de l'énergie, des systèmes axés sur les processus en :

- choisissant le système et le matériel en déterminant leur charge, leur taille et leur type afin de respecter les calculs, les plans et les devis;
- choisissant des boîtiers de tableaux convenant à l'utilisation ou à l'environnement;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition en déterminant les dégagements nécessaires;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- réglant les dispositifs de protection contre les surintensités;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité;
- mettant les systèmes sous tension au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.20 Entretien des systèmes de distribution à courant continu (c.c.) y compris du matériel d'urgence, des systèmes d'énergie renouvelable, des systèmes de centres de données, des systèmes de stockage de l'énergie, des systèmes axés sur les processus en :

- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique, des mesures de la résistance d'isolement et des essais afin de se conformer aux exigences en matière de ventilation;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- nettoyant des composants au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin, notamment des disjoncteurs, des blocs d'alimentation, des redresseurs, des systèmes de ventilation;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.21 Installer des dispositifs de protection contre le courant continu (c.c.) y compris des coupe-circuit de protection contre les arcs, des parafoudres, des parasurtenseurs, des protecteurs primaires et secondaires, des protecteurs supplémentaires et des dispositifs de protection contre les défauts de terre en :

- choisissant le dispositif en déterminant sa charge, sa taille et son type de manière à respecter les calculs, les plans et les devis;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité;
- mettant le dispositif sous tension au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.22 Installer des dispositifs de protection c.a. y compris des coupe-circuit de protection contre les arcs, des parafoudres, des parasurtenseurs, des protecteurs supplémentaires et des disjoncteurs de fuite de terre (catégorie A) en :

- choisissant le dispositif en déterminant sa charge, sa taille et son type de manière à respecter les calculs, les plans et les devis;
- déterminant les exigences d'assemblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- installant et raccordant des mises à la masse et à la terre au besoin;
- effectuant des essais afin de vérifier la fonctionnalité au besoin;
- mettant le dispositif sous tension au besoin :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8056.23 **Entretien des dispositifs de protection c.a./c.c.** y compris des coupe-circuit de protection contre les arcs, des parafoudres, des parasurtenseurs, des protecteurs primaires et secondaires, protecteurs supplémentaires, des dispositifs de protection contre les défauts de terre et des disjoncteurs de fuite de terre (catégorie A) en :

- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles, des essais d'imagerie thermographique et des mesures de la résistance d'isolement;
- communiquant avec les parties concernées, y compris la direction de l'entreprise;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- vérifiant les résultats d'essai;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.0 **Installer, dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage**

Les électriciens et les électriciennes qui travaillent sur des systèmes d'éclairage travaillent habituellement en hauteur. Le choix et l'utilisation d'échelles, d'appareils de levage et de plates-formes élévatrices afin d'accéder aux systèmes d'éclairage sont essentiels à la sécurité des électriciens et électriciennes et du public. Les électriciens et les électriciennes doivent s'assurer d'utiliser le matériel approprié de protection contre les chutes. La mise hors tension est également importante pour travailler avec les systèmes d'éclairage.

Aptitudes

8057.01 **Installer un éclairage lesté non placé à l'extérieur** y compris des systèmes d'éclairage incandescents, fluorescents compacts, DEL en :

- choisissant les composants qui conviennent à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- effectuant l'installation;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8057.02 Dépanner et entretenir un éclairage lesté non placé à l'extérieur y compris des systèmes d'éclairage incandescents, fluorescents compacts, DEL en :

- effectuant des essais, notamment afin de déterminer les niveaux de tension et d'éclairage;
- communiquant avec les parties concernées au besoin;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts, par exemple des niveaux d'éclairage réduits, des ampoules brûlées prématurément, des câblages mal raccordés;
- nettoyant des composants, notamment des réflecteurs, des globes, des lentilles;
- réparant et remplaçant des composants, y compris des lampes, des douilles, des supports au besoin;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.03 Installer un éclairage lesté/à pilote extérieur y compris des systèmes d'éclairage fluorescents, fluorescents compacts, à néon, DEL en :

- choisissant des appareils ou des systèmes qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- effectuant l'installation;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.04 Dépanner et entretenir un éclairage lesté/à pilote extérieur y compris des systèmes d'éclairage fluorescents, fluorescents compacts, à néon, DEL en :

- effectuant des essais, notamment afin de déterminer les niveaux de tension et d'éclairage;
- communiquant avec les parties concernées au besoin;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts, par exemple des niveaux d'éclairage réduits, des ampoules brûlées prématurément, le niveau de bruit, des câblages mal raccordés;
- nettoyant des composants, notamment des réflecteurs, des globes, des lentilles;
- réparant, remplaçant ou remettant à neuf (au moyen d'une trousse approuvée) des composants, y compris des lampes, des douilles, des supports, des ballasts, des circuits d'attaque, des blocs d'alimentation, des redresseurs, au besoin;
- assortissant les composants aux ballasts et aux lampes au besoin;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.05 Installer des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité y compris des lampes à vapeur de mercure, des lampes aux halogénures et des lampes à vapeur de sodium à haute/basse pression, en :

- choisissant des appareils ou des systèmes qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- effectuant l'installation;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.06 Dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité y compris des lampes à vapeur de mercure, des lampes aux halogénures et dlampes à vapeur de sodium à haute/basse pression, en :

- effectuant des essais, notamment des vérifications du registre d'entretien (durée de vie de la lame), des essais concernant les niveaux de tension et d'éclairage;
- communiquant avec les parties concernées au besoin;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts, par exemple des niveaux d'éclairage réduits, des ampoules brûlées prématurément, des câblages mal raccordés, un amorçage en dents de scie;
- nettoyant des composants, notamment des réflecteurs, des globes, des lentilles;
- réparant, remplaçant ou remettant à neuf (au moyen d'une trousse approuvée) des composants, y compris des lampes, des douilles, des supports, des ballasts au besoin;
- assortissant les composants aux ballasts et aux lampes au besoin;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.07 Installer des systèmes de gradation et de commande d'éclairage et leurs composants y compris des gradateurs, des appareils de connexion, des minuteries, des détecteurs d'occupation/de non-occupation, des systèmes de captation de la lumière, des systèmes de surveillance pour bâtiments en :

- choisissant des composants et des systèmes qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- configurant des composants au besoin;
- achevant la disposition;
- raccordant les conducteurs;
- effectuant l'installation;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.08 Dépanner et entretenir des systèmes de gradation et de commande d'éclairage y compris des gradateurs, des appareils de connexion, des minuteries, des détecteurs d'occupation/de non-occupation, des systèmes de captation de la lumière, des systèmes de surveillance pour bâtiments en :

- mettant à l'essai la fonctionnalité du système et de ses composants;
- communiquant avec les parties concernées au besoin;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant, remplaçant ou remettant à neuf des composants au besoin;
- assortissant les composants aux ballasts et aux systèmes de commande;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario (CBO)*, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.09 Installer des systèmes d'éclairage de sortie et de secours alimentés par appareil autonome d'éclairage et alimentation électrique d'urgence en :

- choisissant des composants et des systèmes qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière de quantité, de type et de câblage;
- effectuant des calculs des charges en fonction des exigences en matière de tension et de puissance et en tenant compte de la chute;
- achevant la disposition;
- assemblant le matériel et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSIEO)*, au *Code canadien de l'électricité (CCÉ)*, à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario (CBO)*, aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.10 Dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage de sortie et de secours alimentés par appareil autonome d'éclairage et alimentation électrique d'urgence en :

- mettant à l'essai la fonctionnalité du système et de ses composants au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts signalés;
- réparant, remplaçant ou remettant à neuf des composants au besoin;
- agençant des composants au besoin;
- vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8057.11 Signaler les niveaux d'éclairage en :

- mesurant;
- enregistrant;
- remplissant la documentation au besoin;

Pour maintenir la qualité de l'éclairage, afin de favoriser la santé et la sécurité :

Conformément au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario* (CSIEO), au *Code canadien de l'électricité* (CCÉ), à l'Association canadienne de normalisation (CSA), au *Code du bâtiment de l'Ontario* (CBO), aux spécifications du fabricant, aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.0 **Installer, entretenir et dépanner du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes**

Les électriciens et les électriciennes installent et entretiennent du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes. Pour des motifs de sécurité, particulièrement aux étapes de dépannage, d'entretien et d'essai d'un travail, la mise hors tension est importante afin de prévenir le démarrage accidentel du matériel, qui pourrait blesser les travailleurs et travailleuses et d'autres personnes.

Aptitudes

8058.01 **Entretenir des balais, des bagues collectrices et des commutateurs en :**

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des inspections visuelles;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants, y compris des balais, des porte-balais et des ressorts au besoin;
- ajustant la position;
- nettoyant les commutateurs, les bagues collectrices et les porte-balais;
- lissant les commutateurs et les bagues collectrices au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8058.02 **Dépanner des balais, des bagues collectrices et des commutateurs en :**

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.03 Installer des moteurs à courant continu et des alternateurs en :

- choisissant les moteurs, les alternateurs, le matériel et les composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- calculant le calibre du conducteur;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément aux spécifications du fabricant, au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.04 Entretenir des moteurs à courant continu et des alternateurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais, notamment des mesures de la résistance d'isolement, des inspections visuelles, des analyses des vibrations, des essais d'imagerie thermographique et des inspections physiques;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant les surfaces, le système de ventilation, les ouvertures;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.05 Dépanner des moteurs à courant alternatif et des alternateurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.06 Installer des moteurs à courant alternatif et des alternateurs en :

- choisissant les moteurs, les alternateurs, le matériel et les composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- respectant les exigences en matière de blindage de câbles (moteurs à courant alternatif à fréquence variable);
- calculant le calibre du conducteur;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément aux spécifications du fabricant, au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.07 Installer des moteurs à courant continu et des alternateurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais, notamment des mesures de la résistance d'isolement, des inspections visuelles, des analyses des vibrations, des essais d'imagerie thermographique et des inspections physiques;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants, y compris des coupleurs, des roulements, des condensateurs, des interrupteurs centrifuges au besoin;
- nettoyant les surfaces, le système de ventilation, les ouvertures;

Électricien industriel ou électricienne industrielle

- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.08 Installer des moteurs à courant alternatif et des alternateurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.09 Installer du matériel mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection y

compris des commutateurs de proximité, des interrupteurs de fin de cours, des commutateurs de vitesse, des codeurs, des capteurs de surchauffe en :

- choisissant du matériel et des composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.10 Entretien du matériel mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection y compris des commutateurs de proximité, des interrupteurs de fin de cours, des commutateurs de vitesse, des codeurs, des capteurs de surchauffe en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant et lubrifiant au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.11 Dépanner du matériel mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection y compris des commutateurs de proximité, des interrupteurs de fin de cours, des commutateurs de vitesse, des codeurs, des capteurs de surchauffe en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.12 Entretien des systèmes de lubrification et leurs composants en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- choisissant et appliquant le lubrifiant qui convient à l'utilisation;

Électricien industriel ou électricienne industrielle

- respectant les niveaux de graissage applicables et veillant à ce que la cavité contenant la graisse ne soit ni trop pleine ni pas assez pleine;
- regraissant au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.13 Dépanner des systèmes de lubrification et leurs composants en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et (ou) remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.14 Entretien des systèmes de freinage et d'embrayage et leurs composants en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- vérifiant s'il y a surchauffe, perte de couple ou défaillance des bobines;
- vérifiant l'alignement des roulements et des arbres;
- vérifiant si des composants sont usés;
- vérifiant les surfaces de frottement;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Électricien industriel ou électricienne industrielle

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.15 Dépanner des systèmes de freinage et d'embrayage et leurs composants en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.16 Mettre en marche et arrêter du matériel rotatif en :

- établissant les exigences relatives à la mise en marche et à l'arrêt;
- informant les parties concernées au besoin;
- respectant l'ordonnancement au besoin;
- utilisant les systèmes de commande connexes;
- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin :

Conformément à la LSST, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.17 Installer des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui correspondent aux plans et aux devis;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- assemblant les dispositifs et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant le fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.18 Entretenir des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais visuels et de fonctionnalité au besoin;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.19 Dépanner des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais visuels et de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.20 Installer des dispositifs de protection y compris des dispositifs de protection contre les surcharges, des relais, des fusibles, des relais de contrôle des coupures de phase et de tension, et des disjoncteurs en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent aux plans et aux devis ainsi qu'à l'utilisation, y compris les catégories de fusibles, les réglages de disjoncteurs, une combinaison d'autoprotection, des commandes de moteurs;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- assemblant les dispositifs et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant le fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.21 Entretien des dispositifs de protection y compris des dispositifs de protection contre les surcharges, des relais, des fusibles, des relais de contrôle des coupures de phase et de tension, et des disjoncteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.22 Dépanner des dispositifs de protection y compris des dispositifs de protection contre les surcharges, des relais, des fusibles et des systèmes de commande des disjoncteurs en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.23 Installer des panneaux de contrôle et les dispositifs de commande connexes y compris des postes de démarrage-arrêt manuel, des postes de commande du matériel en :

- choisissant les composants qui conviennent à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- installant et raccordant les composants dans le boîtier au besoin;
- assemblant les tableaux et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.24 Installer des panneaux de contrôle et les dispositifs de commande connexes en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin;

Électricien industriel ou électricienne industrielle

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.25 Installer des dispositifs extérieurs de commande mécanique ou de télécommande y compris une commande d'entrée/sortie analogique et une commande et d'entrée/sortie numérique en :

- déterminant les exigences en matière de commande;
- choisissant, disposant et installant des dispositifs extérieurs;
- effectuant des essais afin de confirmer le fonctionnement et les raccordements;
- choisissant les dispositifs et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- assemblant les tableaux et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.26 Entretien des dispositifs extérieurs de commande mécanique ou de télécommande y compris une commande d'entrée/sortie analogique et une commande et d'entrée/sortie numérique en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- nettoyant des composants, y compris des interrupteurs de fin de cours, des boutons de commande, des détecteurs optiques au besoin;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement et les raccordements;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8058.27 Dépanner dispositifs extérieurs de commande mécanique ou de télécommande y compris une commande d'entrée/sortie analogique et une commande et d'entrée/sortie numérique en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- diagnostiquant et déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- nettoyant des composants, y compris des interrupteurs de fin de cours, des boutons de commande, des détecteurs optiques au besoin;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- essayant et vérifiant le fonctionnement et les raccordements;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.0 Installer, entretenir et dépanner des moteurs et les systèmes de commande connexes

Les électriciens et les électriciennes installent et entretiennent des moteurs et les systèmes de commande connexes. Les moteurs et les systèmes de commande connexes procurent aux moteurs la vitesse, la fréquence, le couple, le courant, la distribution et la commande de freinage. Les électriciens industriels et les électriciennes industrielles doivent pouvoir installer, entretenir, dépanner et réparer ces systèmes afin d'assurer le fonctionnement efficace et de réduire le nombre d'interruptions non programmées. Pour des motifs de sécurité, particulièrement aux étapes de dépannage, d'entretien et d'essai d'un travail, la mise hors tension est importante afin de prévenir tout mouvement et freinage brusque corrélatifs, qui pourraient blesser les travailleurs et travailleuses et d'autres personnes.

Aptitudes

8059.01 Installer des dispositifs d'entraînement c.c. à tension constante en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent au moteur;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- calculant le calibre du conducteur;
- assemblant les dispositifs d'entraînement et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant le fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

◊ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseure ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8059.02 Entretien et dépanner des dispositifs d'entraînement c.c. à tension constante en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnement au besoin;
- dépannant les déficiences ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.03 Installer des entraînements c.c. à vitesse variable en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent au moteur;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- calculant le calibre du conducteur;
- assemblant les dispositifs d'entraînement et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant les paramètres de fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.04 Entretenir et dépanner des entraînements c.c. à vitesse variable en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnement au besoin;
- dépannant les déficiences ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- reconfigurant les paramètres de fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.05 Installer des dispositifs d'entraînement a.c. à tension constante en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent au moteur;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- calculant le calibre du conducteur;
- assemblant les dispositifs d'entraînement et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant le fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.06 Entretenir et dépanner des dispositifs d'entraînement c.a. à tension constante en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnement au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.07 Installer des entraînements a.c. à vitesse variable en :

- choisissant des dispositifs et des composants qui conviennent au moteur;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type et de câblage;
- respectant les exigences en matière de blindage de câbles;
- calculant le calibre du conducteur;
- assemblant les dispositifs d'entraînement et leurs composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant les paramètres de fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.08 **Entretien et dépanner des entraînements a.c. à vitesse variable** en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnement au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- reconfigurant les paramètres de fonctionnement au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.09 **Installer des automates programmables** en :

- choisissant des systèmes qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de qualité, de type et de câblage;
- tenant compte des conditions de fonctionnement et des conditions environnantes;
- déterminant les exigences et les paramètres de programmation;
- choisissant et installant du matériel, des câbles, des dispositifs et des commandes;
- assemblant le système et ses composants;
- assurant une ventilation adéquate aux fins de refroidissement;
- assurant l'accès aux fins d'entretien;
- raccordant les conducteurs;
- configurant et programmant au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.10 Entretien et dépanner des automates programmables en :

- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin, notamment des modules d'E/S, des blocs d'alimentation, des dispositifs de commande;
- reconfigurant ou reprogrammant au besoin;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.11 Installer des systèmes auxiliaires et les composants connexes y compris des rideaux de lumière, des paillasons pare-éclats, des capteurs de proximité, des automates programmables auxiliaires et des dispositifs de protection, des relais et des dispositifs de commande connexes en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
 - définissant les exigences en matière d'emplacement, de qualité, de type et de câblage;
 - déterminant les exigences et les paramètres de programmation;
 - cernant les dangers et déterminant la distance de sécurité;
 - assemblant le système et ses composants;
 - raccordant les conducteurs;
 - configurant et programmant au besoin;
 - essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance) :
- Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.12 Entretien et dépanner des systèmes auxiliaires et les composants connexes y compris des rideaux de lumière, des paillasons pare-éclats, des capteurs de proximité, des automates programmables auxiliaires et des dispositifs de protection, des relais et des dispositifs de commande connexes en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- reconfigurant ou reprogrammant au besoin;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance);
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.13 Installer des systèmes de commande numérique par ordinateur en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de qualité, de type et de câblage;
- déterminant les exigences et les paramètres de programmation;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant et programmant au besoin;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance) :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.14 Entretien et dépanner des systèmes de commande numérique par ordinateur en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde des problèmes;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- reconfigurant ou reprogrammant au besoin;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance);
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.15 Installer des systèmes robotiques en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de qualité, de type et de câblage;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant, étalonnant et programmant au besoin;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance) :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8059.16 Entretien et dépanner des systèmes robotiques en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- interprétant les journaux d'événements;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde des problèmes au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- reconfigurant, réétalonnant ou reprogrammant au besoin;
- effectuant un étalonnage et compensant l'étalonnage;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- essayant le fonctionnement (en assurant la sécurité du ou des essayeurs en cas de défaillance);
- remplissant la documentation au besoin;

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8060.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation et le matériel connexe

Les systèmes d'alimentation convertissent différents types d'énergie en électricité. Ils peuvent comprendre la batterie et d'autres systèmes d'alimentation de secours qui fournissent du courant auxiliaire et qui sont utilisés pendant les pannes de courant, des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) ainsi que des systèmes de stockage et de renouvellement d'énergie, y compris des piles à combustible, des éoliennes, des modules photovoltaïques et d'autres systèmes. Il est important que les électriciens et les électriciennes qui travaillent avec ces systèmes comprennent leurs besoins uniques en santé et en sécurité, par exemple des douches oculaires et des douches d'urgence pour les systèmes de batterie, et les exigences en matière de protection contre les chutes concernant les systèmes d'énergie renouvelable (c.-à-d. des éoliennes). Dans le cas de certains systèmes d'énergie renouvelable qui ne peuvent pas être mis hors tension, les électriciens et les électriciennes doivent s'assurer de prendre des précautions pour protéger leur santé et leur sécurité.

Aptitudes

8060.01 Installer des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) afin de fournir de l'alimentation de secours en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière de disposition, d'emplacement, de type et de câblage;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- branchant les sources d'alimentation de secours (batteries, piles à combustible);
- configurant et programmant au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, au CBO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

- ◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseure ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8060.02 Entretenir des systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) afin de fournir de l'alimentation de secours en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Électricien industriel ou électricienne industrielle

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8060.03 Installer des systèmes d'alimentation de secours à batterie afin de fournir du courant auxiliaire pendant les pannes de courant en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation, y compris des commutateurs de transfert, des blocs d'alimentation, des redresseurs, des chargeurs de batterie, des dispositifs de débranchement;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type, de câblage et de ventilation;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- branchant les batteries;
- configurant le système au besoin, notamment la profondeur de décharge et de charge, les débits de transfert;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8060.04 Entretien et dépanner des systèmes d'alimentation de secours à batterie afin de fournir du courant auxiliaire pendant les pannes de courant en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant l'entretien préventif et prédictif au besoin;
- déterminant la cause profonde du problème au besoin;
- vérifiant le bloc d'alimentation;
- confirmant les niveaux d'électrolyte, la performance du chargeur de batterie et les raccordements au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant les composants, y compris le ventilateur et les bornes;
- vérifiant et confirmant le fonctionnement et les raccordements;
- remplissant la documentation au besoin;

Électricien industriel ou électricienne industrielle

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8060.05 Installer des génératrices de secours en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation, y compris des systèmes de sécurité des personnes, des réseaux électriques autonomes, les charges de secours obligatoires et facultatives;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type, de calibre, de câblage et de ventilation;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- configurant le système au besoin;
- essayant le fonctionnement :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, au ministère de l'Environnement, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8060.06 Entretien des génératrices de secours en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8060.07 Installer des systèmes de stockage et de renouvellement d'énergie y compris des piles à combustible, des éoliennes, des modules photovoltaïques, des systèmes d'énergie hydrocinétique, des systèmes d'énergie géothermique, des turbines hydrauliques, des systèmes d'énergie marémotrice, des systèmes de stockage d'air comprimé, des piles d'oxydoréduction en :

- choisissant des systèmes et des composants qui correspondent à la conception, aux devis et à l'utilisation;
- définissant les exigences en matière d'emplacement, de type, de calibre et de câblage;
- assemblant le système et ses composants;
- raccordant les conducteurs;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant le système au besoin;
- essayant le fonctionnement du système :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, au ministère de l'Environnement, au ministère du Travail, aux sociétés de distribution locale, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8060.08 Entretien des systèmes de stockage et de renouvellement d'énergie y compris des piles à combustible, des éoliennes, des modules photovoltaïques, des systèmes d'énergie hydrocinétique, des systèmes d'énergie géothermique, des turbines hydrauliques, des systèmes d'énergie marémotrice, des systèmes de stockage d'air comprimé, des piles d'oxydoréduction en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels au besoin;
- dépannant les défauts ou les défauts;
- réparant et remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant des composants au besoin;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au ministère du Travail aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.0 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de communication et de signalisation

Les électriciens et les électriciennes peuvent travailler avec divers systèmes de communication et de signalisation, y compris sans toutefois s'y limiter des systèmes vocaux, vidéos, audio, téléphoniques et de données. Parmi les exemples de tels systèmes, notons les systèmes d'alarme incendie, les systèmes de communication à faible tension, par exemple, les systèmes audiovisuels, les systèmes de soins aux patients, les systèmes de sécurité et les systèmes de téléavertisseurs, les systèmes avec horloge et les systèmes d'automatisation.

Aptitudes

8061.01 Installer du matériel et des câbles à fibres optiques en :

- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- attestant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, à la TIA (Telecommunication Industry Association), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

- ◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8061.02 Entretenir du matériel et des câbles à fibres optiques en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- en nettoyant les composants,
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.03 Dépanner du matériel et des câbles à fibres optiques en :

- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.04 Installer du matériel et des câbles de transmission de données et de communication en :

- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- attestant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.05 Entretien du matériel et des câbles de transmission de données et de communication en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- en nettoyant les composants,
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)		
	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)		
	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.06 Dépanner du matériel et des câbles de transmission de données et de communication en :

- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défektivité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.07 Installer des systèmes d'alarme incendie en :

- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- choisissant et utilisant des composants qui conviennent à l'utilisation;
- disposant le câblage de signalisation, des systèmes indicateurs et des systèmes auxiliaires;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- choisissant le dispositif de protection de surintensité;
- choisissant le calibre, le type et le matériau des conducteurs;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- raccordant;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- travaillant avec les fabricants afin d'assurer la certification du système;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CNB, au CBO, au CPIO, à la NFPA, aux ULC (Laboratoires des assureurs du Canada), aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.08 Entretien des systèmes d'alarme incendie en :

- informant toutes les parties concernées;
- effectuant des essais, notamment des inspections visuelles et physiques;
- vérifiant la conformité des dispositifs de signalisation, notamment en ce qui concerne les niveaux sonores, l'affichage, la vibration;
- vérifiant les dispositifs d'activation et de détection, y compris les détecteurs de chaleur, les détecteurs de fumée, les avertisseurs d'incendie, les interrupteurs de débit;
- vérifiant les annonceurs locaux et éloignés;
- vérifiant les dispositifs auxiliaires, y compris les cale-portes, les dispositifs d'arrêt de la ventilation, les dispositifs de rappel d'ascenseur, les dispositifs de notification externe, les pompes;
- réglant la sensibilité;
- remplaçant des composants au besoin;
- nettoyant les surfaces, les ouvertures;

- essayant le fonctionnement;
- assurant la vérification du système avec le fabricant au besoin;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, au CPIO, aux ULC, à la NFPA, au CNB, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.09 Dépanner des systèmes d'alarme incendie en :

- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- assurant la vérification du système avec le fabricant au besoin;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO, au CPIO, à la NFPA, aux ULC, au CNB, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◊ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.10 Installer des systèmes de communication à faible tension y compris des systèmes audiovisuels, des systèmes de soins aux patients, des systèmes de sécurité, des systèmes de téléavertisseurs et des systèmes avec horloge en :

- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.11 Entretien des systèmes de communication à faible tension y compris des systèmes audiovisuels, des systèmes de soins aux patients, des systèmes de sécurité, des systèmes de téléavertisseurs et des systèmes avec horloge en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.12 Dépanner des systèmes de communication à faible tension y compris des systèmes audiovisuels, des systèmes de soins aux patients, des systèmes de sécurité, des systèmes de téléavertisseurs et des systèmes avec horloge en :

- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBA, à la TIA, aux spécifications du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.13 Installer des systèmes d'automatisation y compris des systèmes de contrôle automatique de bâtiments, des systèmes d'automatisation des commandes, des systèmes de sites, des plates-formes d'entreprises, des systèmes de gestion de l'énergie, des systèmes de gestion de l'environnement en :

- utilisant des protocoles de communication, notamment Ethernet, DeviceNet, Modbus;
- surveillant des systèmes de gestion de l'énergie, tels que le système SCADA;
- choisissant les câbles, le matériel et les composants qui conviennent à l'utilisation;
- lisant et interprétant la documentation de référence et les dessins;
- assemblant le système et ses composants;
- mettant le système et ses composants à la masse et à la terre;
- configurant les paramètres du système et des dispositifs;
- sélectionnant et vérifiant les parcours des câbles;
- sélectionnant et vérifiant l'installation des câbles;
- épissant et raccordant les câbles;
- vérifiant le fonctionnement et le rendement;
- essayant le fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO/CNB, à la TIA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.14 Entretien des systèmes d'automatisation y compris des systèmes de contrôle automatique de bâtiments, des systèmes d'automatisation des commandes, des systèmes de sites, des plates-formes d'entreprises, des systèmes de gestion de l'énergie, des systèmes de gestion de l'environnement en :

- effectuant une inspection visuelle du système;
- effectuant des essais fonctionnels et opérationnels;
- nettoyant les composants;
- remplissant la documentation au besoin :

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO/CNB, à la TIA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8061.15 Dépanner des systèmes d'automatisation y compris des systèmes de contrôle automatique de bâtiments, des systèmes d'automatisation des commandes, des systèmes de sites, des plates-formes d'entreprises, des systèmes de gestion de l'énergie, des systèmes de gestion de l'environnement en :

- respectant les exigences en matière de verrouillage et d'étiquetage au besoin;
- effectuant des essais de fonctionnalité au besoin;
- utilisant des protocoles de communication, notamment Ethernet, DeviceNet, Modbus;
- surveillant des systèmes de gestion de l'énergie, tels que le système SCADA;
- vérifiant l'état;
- repérant les anomalies;
- vérifiant le rendement;
- effectuant des évaluations sur place au moyen d'équipement de test afin de déterminer la cause d'une défectuosité;
- consultant les devis et les dessins d'installation :
- vérifiant les connexions et les raccordements;
- déterminant la cause profonde;
- réparant ou remplaçant des composants au besoin;
- confirmant les exigences opérationnelles;
- remettant le système en état de fonctionnement;
- remplissant la documentation au besoin :

Électricien industriel ou électricienne industrielle

Conformément au CCÉ, au CSIEO, à la CSA, au CBO/CNB, à la TIA, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8062 Communiquer au travail

Il est important que les électriciens et les électriciennes qui travaillent sur le terrain acquièrent de bonnes aptitudes à la communication afin de bien interagir avec différentes personnes, par exemple les collègues, d'autres gens de métier, des fournisseurs et des fabricants. En Ontario, les politiques sur la violence et le harcèlement au travail sont énoncées dans la loi.

Aptitudes

8062.01 Rédiger des documents liés à la tâche y compris des bons de travail, des bons de modification, des notes de service, des lettres, des déclarations d'accident et des formulaires, des entrées de journal, des évaluations des risques liées aux dangers en milieu de travail, en s'assurant que les documents rédigés sont clairs, lisibles et complets, conformément à la loi, aux règlements, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

- ◇ **Un formateur ou une formatrice peut être un compagnon-apprenti(e), un superviseur ou une superviseuse ou un(e) employé(e) compétent(e) désigné(e) par le parrain de l'apprenti(e).**

8062.02 Communiquer des directives (verbales, écrites et autres) aux autres y compris les collègues, les fournisseurs, les fabricants et d'autres gens de métier en :

- donnant, recevant et transmettant des directives;
- déterminant les étapes à suivre;
- posant les conditions auxquelles les directives devront être conformes;
- établissant le calendrier d'exécution;
- documentant et enregistrant au besoin;

s'assurant que la personne qui reçoit les directives peut exécuter la tâche qui lui a été attribuée et qu'elle a bien compris les directives :

Conformément aux normes de l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8062.03 Démontrer des aptitudes interpersonnelles en :

- écoutant attentivement;
- employant des signes verbaux et non verbaux pour transmettre des messages;
- employant un langage acceptable au travail;
- tenant compte de la voie hiérarchique sur le lieu de travail;
- expliquant les problèmes et les méthodes;
- trouvant des solutions de rechange et en obtenant l'approbation;
- obtenant des commentaires quant à la vérification :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8062.04 Projeter une image professionnelle en :

- portant des vêtements convenables;
- suivant les normes d'hygiène personnelle;
- portant des vêtements propres;
- faisant preuve d'hygiène :

Conformément aux lois et aux règlements applicables, à l'industrie, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Électricien industriel ou électricienne industrielle

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

8062.05 Utiliser des dispositifs de communication et des ordinateurs y compris des systèmes de diffusion publique, des téléphones, des téléavertisseurs, des radios et des dispositifs sans fil, afin de transmettre des directives et des méthodes exactes de manière sûre et efficace, conformément aux règlements du gouvernement, aux cahiers des charges et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

(jj/mm/aaaa)	Nom du formateur ou de la formatrice en lettres moulées	◇ Signature du formateur ou de la formatrice
(jj/mm/aaaa)	Signature de l'apprenti(e)	N° d'identification de l'Ordre des métiers

ACRONYMES POUR LE MÉTIER D'ÉLECTRICIEN INDUSTRIEL OU D'ÉLECTRICIENNE INDUSTRIELLE

AC :	Autorité compétente
ASME :	American Society of Mechanical Engineers
BCS :	Bureau canadien de soudage
C.A. :	Courant alternatif
C.C. :	Courant continu
CBO :	Code du bâtiment de l'Ontario
CCE :	Code canadien de l'électricité
CNB :	Code national du bâtiment
CNC :	Commande numérique par ordinateur
CNTS :	Commission des normes techniques et de la sécurité
CPIO :	Code de prévention des incendies de l'Ontario
CSA	Association canadienne de normalisation
CSIEO :	Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario
CVC/R :	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air/réfrigération
DCS :	Systèmes à commande répartie
DEL :	Diode électroluminescente
DTR :	Détecteur de température à résistance
EDL:	Entreprises de distribution locales
GFCI:	Disjoncteur de fuite à la terre
IEEE :	Institute of Electrical and Electronics Engineers
IES :	Illumination Engineering Society
IHM :	Interface homme-machine
IHSA :	Association de santé et sécurité dans les infrastructures
IRT:	Thermographie infrarouge
LPE :	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>
LSPAAT :	<i>Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i>
LSST :	<i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>
LTMD :	Loi sur le transport de matières dangereuses
NFPA :	National Fire Protection Association
OSIE :	Office de la sécurité des installations électriques
PID :	Commande proportionnelle, intégrale et dérivée
PLC :	Automate programmable
PVC :	Polychlorure de vinyle
SCADA :	Supervisory Control and Data Acquisition (système de commande de supervision et d'acquisition de données)
SIMDUT :	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SPST :	Services de prévention et de sécurité au travail
TIA :	Telecommunications Industry Association (association de l'industrie des télécommunications)
TME :	Tubes métalliques électriques
ULC :	Laboratoires des assureurs du Canada
UPS :	Alimentation ininterrompue

Définitions

Catégorie Apprentis

Les membres de cette catégorie :

- ont conclu un ou plusieurs contrats d'apprentissage enregistrés valides avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle à l'égard de métiers à accréditation obligatoire ou facultative;
- sont titulaires d'une attestation d'adhésion à l'Ordre des métiers de l'Ontario dans la catégorie Apprentis;
- sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti ou aux taux de salaire qui ont été fixés par voie de règlement à l'égard de leur(s) métier(s);
- peuvent rester dans cette catégorie jusqu'à ce qu'ils reçoivent leur certificat d'apprentissage;
- peuvent se présenter comme étant des apprentis.

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle à des personnes qui ont démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification professionnelle

Certificat délivré par le registraire, au nom de l'Ordre des métiers, à un compagnon ou une compagne. Sert à prouver que ce dernier ou cette dernière a respecté les exigences liées aux examens / au programme et qu'il ou elle est membre de l'Ordre dans la catégorie Compagnons.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon répétée et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau de la LARP)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Personne compétente

Au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, une personne compétente est une personne qui :

- possède, en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience, les qualités nécessaires pour organiser et faire exécuter un travail;
- connaît bien la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règlements pris en application de celle-ci qui s'appliquent au travail et est consciente de tout danger éventuel ou réel en matière de santé ou de sécurité sur le lieu de travail.

Travailleur compétent

Au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, un travailleur compétent est une personne qui :

- est qualifiée du fait qu'elle possède les connaissances, la formation et l'expérience nécessaires à l'exécution du travail;
- connaît bien la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les dispositions de la réglementation qui s'appliquent au travail;
- est consciente de tous les dangers potentiels ou réels en matière de santé ou de sécurité qui sont associés au travail.

Parrain

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par l'Ordre des métiers.

Parrain officiel

Parrain signataire de l'entente ou du contrat d'apprentissage en vigueur. Pour pouvoir former des apprentis, le parrain doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Incompétence

En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le comité de discipline de l'Ordre des métiers peut juger qu'un membre de l'Ordre des métiers est incompétent s'il estime que le membre en question a fait preuve, dans l'exercice de son métier, d'un manque de connaissances ou de compétences ou encore d'indifférence pour le bien-être d'une autre personne. Dans pareil cas, le membre visé peut être jugé inapte à exercer son métier et son attestation d'adhésion / certificat de qualification peut être révoqué, suspendu ou assorti de certaines conditions ou restrictions.

Compagnon ou compagne

Un compagnon ou une compagne qui exerce un métier à accréditation obligatoire est :

- soit une personne qui détient un certificat de qualification valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons dans ce même métier;
- soit une personne qui détient un certificat de qualification temporaire valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre dans la catégorie Compagnons dans ce même métier.

Un compagnon ou une compagne qui exerce un métier à accréditation facultative est :

- soit une personne qui détient un certificat de qualification valide à l'égard d'un métier et qui est membre en règle de l'Ordre des métiers dans la catégorie Compagnons dans ce même métier;
- soit une personne qui détient, à l'égard d'un métier, un certificat de qualification qui a été délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle avant le 8 avril 2013 (dans pareil cas, il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Ordre des métiers).

Catégorie Candidats compagnons

Est membre de cette catégorie toute personne qui a terminé avec succès un programme d'apprentissage de l'Ontario (et qui détient donc un certificat d'apprentissage) dans un métier à accréditation facultative ou obligatoire qui prévoit un examen sanctionné par un certificat de qualification, mais qui n'a pas réussi cet examen. On ne peut demeurer plus de un an dans cette catégorie.

Les membres de cette catégorie :

- Sont assujettis aux ratios et (ou) aux taux de salaire qui ont été fixés à l'égard de leur métier, s'il s'agit d'un métier à accréditation obligatoire.
- Peuvent continuer d'exercer légalement leur métier, s'il s'agit d'un métier à accréditation obligatoire, en attendant de passer leur examen (les personnes qui exercent un métier à accréditation facultative ne sont pas obligées d'être membres de l'Ordre des métiers pour pouvoir exercer leur métier légalement), et peuvent se présenter comme étant des candidats compagnons (ils ne sont ni des apprentis ni des compagnons).
- Peuvent rester dans cette catégorie pendant au plus un an ou jusqu'à ce qu'ils réussissent l'examen sanctionné par un certificat de qualification et deviennent membres de la catégorie Compagnons. Cependant, ils peuvent rester dans cette catégorie pendant au plus un an. S'ils exercent un métier à accréditation facultative, ils peuvent accéder à la catégorie Ouvriers qualifiés une fois le délai de un an écoulé. S'ils exercent un métier à accréditation obligatoire et qu'ils sont membres de la catégorie Candidats compagnons depuis un an, ils ne peuvent plus exercer ce métier légalement avant d'avoir réussi l'examen sanctionné par un certificat de qualification.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

OCTAA

Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Ratios

Pour obtenir des renseignements à jour sur les ratios compagnon-apprenti, veuillez consulter le site suivant : ordredesmetiers.ca.

Programme du Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En réussissant un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge s'ils obtiennent une note de 70 % ou plus. Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une *norme d'excellence* interprovinciale dans les métiers spécialisés. Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Autorisation

Signature du parrain officiel ou d'un signataire autorisé (p. ex., le formateur ou la formatrice), attestant qu'un apprenti ou une apprentie a acquis une compétence.

Compétences

Habilité décrite dans le registre. (Remarque : Il s'agit d'une seule habileté et non d'un groupe plus important de compétences, appelé ensembles de compétences, unités de formation ou objectifs généraux de rendement dans le registre et dont fait partie la compétence.)

Ensemble de compétences

Groupe de compétences énoncé dans le registre. (Remarque : Peut aussi être appelé unité de formation ou objectif général de rendement.)

Attestation de compétences à l'intention des parrains

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du parrain officiel.

Superviseur

Personne qui surveille l'exécution d'une tâche et les actions ou le travail des autres.

Conseil de métier

En vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*, le [Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario](#) peut, pour chaque métier désigné, nommer un conseil de métier composé de représentants d'employés et d'employeurs de l'industrie. Les conseils de métier ont la responsabilité de fournir des conseils et des recommandations aux conseils sectoriels de l'Ordre des métiers relativement aux questions concernant le ou les métiers à l'égard desquels ils ont été créés. En l'absence de nomination d'un conseil pour un métier, le conseil sectoriel du secteur respectif agira comme le conseil de métier par défaut pour ce dernier.

Catégorie Ouvriers qualifiés

Catégorie de membres réservée aux personnes qui exercent un métier à accréditation facultative prévoyant ou non un examen sanctionné par un certificat de qualification.

Les membres de cette catégorie :

sont membres de la catégorie Candidats compagnons ou ne sont pas admissibles à celle-ci et, selon une évaluation, possèdent une expérience et (ou) des qualifications équivalentes à un certificat d'apprentissage dans leur métier;

- se préparent à passer l'examen sanctionné par un certificat de qualification qui est offert pour leur métier, ou n'ont pas l'intention de le passer ou ne l'ont pas réussi;
- peuvent rester dans cette catégorie indéfiniment ou jusqu'à ce qu'ils réussissent l'examen sanctionné par un certificat de qualification qui est offert pour leur métier;
- peuvent se présenter comme étant des ouvriers qualifiés (ils ne sont ni des apprentis ni des compagnons).

Nota : On considère les membres de la catégorie Ouvriers qualifiés comme des compagnons afin de fixer les ratios pour le métier visé.

Formateur ou formatrice

Le formateur ou la formatrice qualifiés d'un métier à accréditation obligatoire est un compagnon ou une compagne d'apprentissage possédant un certificat de qualification professionnelle. Pour un métier à accréditation facultative, le formateur ou la formatrice est une personne considérée comme telle.

Prêt à passer l'examen?

Pour un bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen d'accréditation final pour être accrédité dans votre métier. Lorsque vous réussissez l'examen, vous pouvez obtenir le statut de membre dans la catégorie compagnon de l'Ordre des métiers de l'Ontario et recevoir un certificat de qualification pour votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen Sceau rouge pour les métiers qui sont désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site red-seal.ca

Vous passerez un examen provincial pour les métiers qui ne sont pas désignés Sceau rouge.

Guide de préparation à l'examen provincial

ordredesmetiers.ca/ressources/marche-a-suivre-pour-lexamen

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

Vous disposerez d'un **maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**. Si vous avez besoin de plus de temps, vous devez en faire la demande au moment où vous fixez la date de l'examen, et non la journée de l'examen. Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.

La note de passage est de 70 %.

Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de l'Ordre des métiers de l'Ontario : ordredesmetiers.ca

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de l'Ordre;
2. communiquez avec les Services à la clientèle de l'Ordre pour acquitter vos frais d'examen;
3. communiquez avec le centre d'apprentissage du ministère le plus près de chez vous afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen
<https://www.ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario>

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du parrain n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez communiquer immédiatement avec le centre d'apprentissage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de votre région pour mettre à jour le dossier de votre parrain.
3. Veuillez-vous assurer que vous consignez effectivement tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel au sujet de votre apprentissage au moyen des dossiers du parrain fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du parrain chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du parrain n° 1

Renseignements sur le parrain		
Nom de l'apprenti(e)		
N° du contrat d'apprentissage enregistré		Date (mm/jj/aa)
Nom du parrain		
Adresse		
Téléphone		
Adresse électronique		

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensemble de compétences acquises (p. ex., UXXXX)	

À titre de parrain, je confirme par la présente que les renseignements susmentionnés sont véridiques et exacts à ma connaissance.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aaaa) _____

Le parrain doit confirmer l'acquisition des compétences en apposant sa signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

** Si vous avez besoin de copies supplémentaires du dossier du parrain, veuillez le photocopier au besoin ou consulter le site www.ordredesmetiers.ca et rechercher le formulaire Dossier du parrain.*

Dossier du parrain n° 2

Renseignements sur le parrain		
Nom de l'apprenti(e)		
N° du contrat d'apprentissage enregistré		Date (mm/jj/aa)
Nom du parrain		
Adresse		
Téléphone		
Adresse électronique		

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensemble de compétences acquises (p. ex., UXXXX)	

À titre de parrain, je confirme par la présente que les renseignements susmentionnés sont véridiques et exacts à ma connaissance.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aaaa) _____

Le parrain doit confirmer l'acquisition des compétences en apposant sa signature et en indiquant la date à l'endroit approprié. Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être confirmée.

** Si vous avez besoin de copies supplémentaires du dossier du parrain, veuillez le photocopier au besoin ou consulter le site www.ordredesmetiers.ca et rechercher le formulaire Dossier du parrain.*

Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A)

Une fois que l'apprenti ou l'apprentie a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

1. l'apprenti ou l'apprentie et le parrain remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et l'attestation de compétences à l'intention des parrains figurant aux pages suivantes;
2. ils signent les attestations et les soumettent au centre d'apprentissage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de leur région. Pour trouver le centre le plus près de chez vous, vérifiez les coordonnées à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario> ou communiquez avec Emploi Ontario en appelant sans frais le 1 800-387-5656.

Comme ce métier est fondé sur les compétences, toutes les compétences obligatoires énoncées dans le registre doivent être confirmées. Si le parrain termine la formation de l'apprenti ou de l'apprentie avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti ou de l'apprentie. Un exemple de demande serait une lettre du parrain qui confirme que l'apprenti ou l'apprentie a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente au centre d'apprentissage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de leur région par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) n'ont pas besoin d'inclure leur registre; ceux qui remettent l'attestation en personne au centre d'apprentissage de leur région doivent apporter leur registre.

Le personnel du ministère peut communiquer avec l'apprenti ou l'apprentie ou encore le parrain pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le ministère délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti ou à l'apprentie.

L'Ordre des métiers de l'Ontario sera avisé de cette attestation de fin d'apprentissage et terminera l'adhésion de la personne dans la catégorie Apprentis du métier. Si l'apprenti ou l'apprentie a terminé un programme relatif à un métier à accréditation obligatoire, l'Ordre des métiers inscrira automatiquement l'apprenti ou l'apprentie en tant que membre de la catégorie Candidats compagnons afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen d'accréditation. Un apprenti ou une apprentie qui termine son apprentissage dans un métier à accréditation facultative **et** pour lequel il n'y a pas d'examen sanctionné par un certificat de qualification peut présenter une demande d'adhésion dans la catégorie compagnon à l'Ordre des métiers de l'Ontario. S'il y a un examen sanctionné par un certificat de qualification, l'apprenti ou l'apprentie doit passer et réussir l'examen afin d'obtenir le statut de membre dans la catégorie compagnon de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

Avant de prendre rendez-vous pour passer l'examen une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée par le ministère, la personne doit d'abord communiquer avec les services à la clientèle de l'Ordre des métiers au 647 847-3000 ou sans frais au 1 855 299-0028 pour payer les frais d'examen d'accréditation.

Attestation de fin d'apprentissage (Annexe B)

Veillez remplir les deux côtés de l'attestation, y compris l'attestation de compétences à l'intention des parrains (consulter le verso de l'attestation). Une fois les deux côtés remplis, soumettez l'attestation au centre d'apprentissage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario> ou en appelant Emploi Ontario au 1 800 387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le parrain	
Dénomination sociale	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du parrain (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse électronique	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____
Signature de l'apprenti(e) Date

X _____
Signature du signataire autorisé du parrain Date

Attestation de compétences à l'intention des parrains (Annexe C)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En signant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon finale, à titre de parrain de l'apprenti ou de l'apprentie, qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble de compétences.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
8050	Se protéger et protéger les autres	
8051	Créer, modifier et interpréter des schémas, des dessins et des devis	
8052	Utiliser et entretenir les outils et le matériel	
8053	Utiliser et entretenir du matériel d'essai et des appareils de mesure.	
8054	Dispositifs d'instrumentation et systèmes de commande automatisés	
8055	Installer, dépanner, réparer et entretenir des réseaux de câblage	
8056	Installer, entretenir et dépanner des systèmes de distribution électrique.	
8057	Installer, dépanner et entretenir des systèmes d'éclairage	
8058	Installer, entretenir et dépanner du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes.	
8059	Installer, entretenir et dépanner des moteurs et les systèmes de commande connexes.	
8060	Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation et le matériel connexe.	
8061	Installer, entretenir et dépanner des systèmes de communication et de signalisation.	
8062	Communiquer au travail	

Réservé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle :

Vérification que le parrain est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation jointe en appui aux heures complétées : Oui () Non ()

Vérification que la formation en classe est terminée : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____ Date _____

**Centres d'apprentissage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation
professionnelle en Ontario (annexe D)**

Lieu	Coordonnées	Lieu	Coordonnées
Barrie 705 737-1431	55 Cedar Pointe Drive, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	North Bay 705 495-8515	200, 1 ^{re} Avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Belleville 613 968-5558	135, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Oakville 905 842-5105	700 Dorval Drive, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3
Brantford 519 756-5197	505 Park Road North, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	Oshawa 1 800 461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1
Chatham 519 354-2766	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613 731-7100	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310, Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613 938-9702	132, 2 ^e Rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519 376-5790	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807 223-4632	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905 279-7333	The Emerald Centre, 10 Kingsbridge Garden Circle, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 1 800 461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613 735-3911	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 705 848-4661	50 Hillside Drive Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705 745-1918	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807 274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519 542-7705	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807 854-1966	208, avenue Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705 945-6815	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905 842-5105	700 Dorval Drive, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905 704-2991	Garden City Tower, 301, rue St. Paul Est, 10 ^e étage, St. Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905 521-7764	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705 564-3030	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705 337-4381	Complexe du gouvernement de l'Ontario, 122 Government Road Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807 346-1550	189 Red River Road, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807 468-2879	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705 235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613 548-1151	Cornell Corporate Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Centre de Toronto 416 927-7366	2, St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519 653-5758	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto Sud 416-326-5800)	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519 675-7788	1200 Commissioners Road Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519 973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8
Markham 905 513-2695	140, Allstate Parkway, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8		

Pour la liste des centres actuels, veuillez consulter le site : <https://www.ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario>

Achèvement de votre programme d'apprentissage

Une fois que votre parrain convient que vos heures sont complètes et que vous possédez les compétences requises, et que vous avez terminé tous les niveaux de la formation en classe nécessaires pour votre métier :

- ✓ consultez le tableau public de l'Ordre des métiers de l'Ontario pour vous assurer que votre statut de membre de la catégorie Apprenti est toujours actif : ordredesmetiers.ca
- ✓ suivez les directives d'attestation de fin d'apprentissage figurant sur l'Attestation de fin d'apprentissage (annexe A) dans le registre;
- ✓ répondez à toute question que le personnel du MESFP pourrait avoir et fournissez toute preuve d'achèvement supplémentaire dont il pourrait avoir besoin;
- ✓ après avoir confirmé l'achèvement, le MESFP vous remettra un certificat d'apprentissage et avisera l'Ordre des métiers de l'Ontario que vous avez terminé.

Après votre apprentissage

Si vous êtes dans un métier qui comporte un examen d'accréditation, l'Ordre des métiers vous inscrira **automatiquement** à titre de membre dans la catégorie Apprenti et activera votre adhésion de 12 mois dans la catégorie Candidats compagnons. Cette modification figurera dans votre compte auprès de l'Ordre ainsi que dans le tableau public de ce dernier.

Le fait d'être membre de la catégorie Candidats compagnons vous permettra de continuer à exercer un métier à accréditation obligatoire durant 12 mois pendant que vous vous préparez à l'examen et passez ce dernier; si vous êtes dans un métier à accréditation facultative, il s'agit de votre approbation automatique pour passer l'examen d'accréditation.

L'Ordre vous enverra une lettre de bienvenue dans la catégorie Candidats compagnons dans les trois semaines suivant l'achèvement; celle-ci indiquera toutes vos exigences futures à l'égard de votre statut de membre et de l'examen, s'il y a lieu (différentes situations pour les métiers à accréditation obligatoire et facultative).

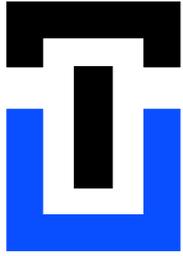
Si vous achevez un programme d'apprentissage pour lequel il n'y a pas d'examen, vous pouvez présenter une demande pour devenir membre de la catégorie Compagnons de l'Ordre pourvu que vous ayez obtenu un certificat d'apprentissage du métier.

Préparation de votre examen

Consultez la page Web suivante pour déterminer si votre métier comporte un examen d'accréditation : ordredesmetiers.ca

Avant de prendre rendez-vous pour passer l'examen une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée par le MESFP, vous devez communiquer avec les services à la clientèle de l'Ordre au 647 847-3000 ou sans frais au 1 855 299-0028 pour payer les frais d'examen d'accréditation. Une fois que vous avez payé les frais, communiquez avec le bureau régional de l'apprentissage du MESFP.

Télécharger le guide de préparation à l'examen de l'Ordre des métiers de l'Ontario à l'adresse : ordredesmetiers.ca/ressources/marche-a-suivre-pour-lexamen et (ou) visualiser le guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge à l'adresse : red-seal.ca



ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

ordredesmetiers.ca

earnwhileyoulearn.ca



[@collegeoftrades](https://twitter.com/collegeoftrades)